LE MONDE DES Artisans
RETROUVEZ DANS CE NUMÉRO TOUTE L'INFORMATION DE VOTRE CMA
ÉDITION Aisne

Nos jeunes ont du talent !

P. 4

Bimestriel n°107 • juillet-août 2015 • 1 €

APPRENTISSAGE
MOBILISONS-NOUS POUR LA RENTRÉE ! P. 8

FORMATION 2015
LE CATALOGUE VIENT DE PARAÎTRE ! P. 17

ANNONCES TRANSMISSION P. 24

Chambres de Métiers et de l'Artisanat
Aisne

volkswagen.fr

Nouvelle Passat.
Voiture de l'année 2015.
Sans concession.

C'est acté, la Nouvelle Passat est la voiture de l'année. Équipée des dernières innovations technologiques de Volkswagen (l'Emergency Assist, le Trailer Assist et l'assistant de conduite en embouteillage) elle a su mettre d'accord les 58 journalistes des 22 pays européens qui ont voté lors du Salon International de l'Automobile de Genève.

Das Auto.

Volkswagen recommande **Castrol EDGE Professional**

Volkswagen Group France - s.a. - R.C.S. Soissons B 602 025 538

Modèle présenté : Nouvelle Passat Carat Edition 2.0 TDI 150 BVM6, avec options peinture métallisée, jantes 'Verona' 19" et pack 'Voyage'. **Car of the year : Voiture européenne de l'année. Emergency Assist : Assistant d'incapacité du conducteur. Trailer Assist : Assistant de manœuvre avec remorque en marche arrière. Das Auto. : La Voiture. Cycle mixte (l/100 km) : 4,1. Rejets de CO_2 (g/km) : 109.**

Professionnels, découvrez la version Business de ce véhicule sur volkswagen.fr/entreprises

VOLKSWAGEN Saint-Quentin - Péronne

Saga 02 - Rue Antoine Parmentier - ZAC la Vallée - 02100 Saint-Quentin

Tel : 03 23 62 45 43 - Fax : 03 23 62 19 06

2 MOTORISATIONS DIESEL 144 CH ET 171 CH* • TRANSMISSION 2WD ET 4WD* • CHARGE JUSQU'À 1 050 KG** • CAPACITÉ DE REMORQUAGE 2 800 KG*

HILUX CHÂSSIS CABINE | HILUX SIMPLE CABINE | HILUX XTRA CABINE | HILUX DOUBLE CABINE

Consommations L/100 km (Normes CE) : cycle urbain/extra-urbain/mixte de **8,7/6,5/7,3** à **10,9/7,3/8,6**. **Émissions de CO_2 (Normes CE)** : cycle mixte de **192** à **227** g/km (E à F).
Modèle présenté : Hilux Simple Cabine 2,5 L D-4D 2WD LeCap.
* Disponible de série, selon version et finition. **

GARANTIE TOYOTA 3 ANS OU 100000 KM

Consommations mixtes (L/100 km) et émissions de CO2 (normes CE) : de 6,4 à 7,1 et de 168 à 186 g/km. Données homologuées. Garantie 3 ans ou 100 000 km. La première des deux limites atteinte.

TOYOTA SAINT-QUENTIN

Rue Antoine Parmentier - ZAC La Vallée - 02100 ST QUENTIN (Aisne)

Tél. 03 23 67 36 91 - Fax : 03 23 62 41 13

PANORAMA

Les entreprises artisanales présentes ont expliqué aux jeunes l'Apprentissage dans leur secteur professionnel et ont pu rencontrer des jeunes à embaucher en contrat d'apprentissage. P.5

ÉVÉNEMENT

4 **NOS JEUNES ONT DU TALENT !** Retour en images…

5 **« EN ROUTE VERS L'APPRENTISSAGE** dans les métiers de l'artisanat »

6 **LA CMA DE L'AISNE PLUS PROCHE** des artisans saint quentinois

7 **SEMAINE NATIONALE DE L'ARTISANAT 2015** une semaine pour #choisirlartisanat

ACTUALITÉS

8 **APPRENTISSAGE** Mobilisons-nous pour la rentrée 2015 !

9 **AIDES À L'APPRENTISSAGE** en vigueur au 1er juin 2015

ACTUALITÉS RÉGIONALES

12 **1re ÉDITION** du Prix du maître d'apprentissage

13 **PRIX STARS & MÉTIERS** : lumière sur la sélection picarde

STRATÉGIES

Maroquinière, ébéniste et pâtissiers : le savoir-faire et le dynamisme de ces artisans leur ont ouvert les portes du succès à l'étranger. Quand l'artisanat français transcende les frontières. P.14

14 **CES ARTISANS QUI CONNAISSENT LE SUCCÈS** à l'international

16 **LES FORMATIONS DE NOS CFA** à la rentrée 2015

PRATIQUE

FORMATION AISNE

17 **LE CATALOGUE DES FORMATIONS 2015** vient de paraître !

JURI-PRATIQUE

18 **INSERTION PROFESSIONNELLE** un nouveau contrat aidé : le « CIE-Starter »

19 **RÉGLEMENTATION** travaux dangereux : des assouplissements pour les jeunes

FORUM AISNE

20 **DES AIDES EXISTENT !** Vous envisagez d'investir dans le cadre du développement de votre entreprise…

FORUM

22 **TARIFS DU GAZ** les règles changent

BOURSE AISNE

24 **ALIMENTATION, FABRICATION, BÂTIMENT..**

FORUM AISNE

26 **LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE** dans le bâtiment : un marché en pleine évolution

REGARDS

INITIATIVES RÉGIONALES

28 **LA CHARTE QUALITÉ :** une démarche de progrès adaptée à tous

29 **DEVENEZ** un professionnel RGE

ÉDITO

Charles Colvez
Président de la CMA de l'Aisne

« Une antenne à Saint Quentin ! »

Chers collègues, ce n'est pas un hasard si nous avons ouvert une antenne à Saint Quentin… En effet, avec plus de 20 % des artisans installés sur le territoire saint quentinois (soit plus de 1 500 entreprises), nous avons tout simplement voulu répondre à un réel besoin de terrain.

Situé au 9 ter rue de la Pomme rouge à Saint Quentin, le nouveau site de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Aisne permet aux artisans et porteurs de projet **d'accéder avec encore plus de facilité** aux services proposés et de **renforcer notre présence sur le secteur** en qualité d'acteur incontournable auprès de nos partenaires (cf. article page 6).

Car ne l'oublions pas, derrière chaque entreprise artisanale, il y a la Chambre de Métiers et de l'Artisanat qui agit, qui la défend et l'accompagne.

Aujourd'hui, 99,8 % des entreprises françaises sont des TPE et des PME, employant 50 % des salariés en France. Nos dirigeants sont conscients que nous, patrons de TPE et PME, hésitons à embaucher car nous ressentons trop d'incertitudes et de complexité dans notre environnement.

Nous avons **besoin de lisibilité, de clarté, et de simplicité !** À l'heure où l'entreprise doit être le **moteur du redressement économique** de notre pays, c'est **maintenant** que, nous, artisans, avons un rôle clé à jouer !

Parce que c'est en s'appuyant sur nous, petites et moyennes entreprises, forces vives économiques, que la croissance s'amplifiera et que le chômage baissera. D'où les récentes « mesures fortes » prises par le Gouvernement pour donner aux entreprises les marges de manœuvre dont elles ont besoin pour investir et pour embaucher (cf. article page 9). En termes d'embauche, je ne cesse de le dire et le répéter, **l'apprentissage est une priorité.**

D'abord parce que l'apprentissage, **c'est une voie rapide vers l'emploi** (avec plus de 80 % de taux d'insertion, les chiffres le prouvent !). Ensuite, parce que l'apprentissage, **c'est un gage de qualité :** il donne à l'entreprise des collaborateurs bien formés, efficaces et qu'on peut et doit fidéliser.

Enfin, parce que l'apprentissage, **c'est simple :** n'hésitez pas à solliciter nos services !

L'APPRENTISSAGE, C'EST NOTRE AVENIR !

Ce numéro comprend des pages spécifiques entre les pages 1 à 9, 12-13, 17, 20-21 et 24 à 32 pour les abonnés de l'Aisne.

Le Monde des artisans n°107 – Juillet-août 2015 – Édition de l'Aisne – Président du comité de rédaction des pages locales : Charles Colvez – Avec le concours rédactionnel de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Aisne – Éditeur délégué : Stéphane Schmitt – Rédaction : ATC, port. : 06 82 90 82 24, e-mail : lemondedesartisans@groupe-atc.com – Ont collaboré à ce numéro : Barbara Colas, Sophie de Courtivron, Marjolaine Desmartin, Christelle Fénéon, Isabelle Flayeux, Guillaume Geneste, Mélanie Kochert, François Sabarly, Delphine Payan-Sompayrac – Secrétariat de rédaction : M. Anthony, J. Clessienne, J. Neisse – Publicité : ATC, 137 quai de Valmy, 75010 Paris – Chef de publicité : Philippe Saint Etienne, Tél. 01 40 05 23 18, e-mail : p.saint-etienne@groupe-atc.com – Publicité nationale : Directeur commercial Mathieu Tournier, Tél. 01 40 05 23 10, fax 01 40 05 23 24, e-mail : m.tournier@groupe-atc.com – Publicités départementales sud-ouest : Thierry (Tél. 06 22 69 30 22) et Cédric Jonquières (Tél. 06 10 34 81 33), fax 05 61 59 40 07, e-mail : thierry.jonquieres@wanadoo.fr – Photographies : Laurent Theeten, responsable image, © photos pages locales : cma 02, Fotolia – Promotion diffusion : Shirley Elter, Tél. : 03 87 69 18 18. Tarif d'abonnement 1 an. France : 6 euros. Tarif au numéro : 1 euro. À l'étranger : nous consulter – Conception éditoriale et graphique : TEMA*presse*, Tél. 03 87 69 18 01 – Fabrication : Pixel image, I. Marlin, J.-M. Tappert, Tél. 03 87 69 18 18 – Éditeur : ATC, 23 rue Dupont des Loges, 57000 METZ, Tél. 03 87 69 18 18, fax 03 87 69 18 14 – Directeur de la publication : François Grandidier – N° commission paritaire : 0316 T 86957 – ISSN : 1271-3074 – Dépôt légal : juin 2015 – Impression : Socosprint Imprimeurs, 36 route d'Archettes – 88000 Épinal.

PEFC 10-31-1260

Événement Aisne

RETOUR EN IMAGES...

Nos jeunes ont du talent !

Nombreux sont les jeunes des CFA qui participent à des concours, valorisant ainsi leur travail développé tout au long de l'année avec le soutien de leur maître d'apprentissage et de leurs formateurs.

MAF BOUCHER

2 février 2015 Finale régionale à AMIENS

2e : WABLE Damien (2e année CAP Boucher)
4e : LOBJOIS Floris (2e année CAP Boucher)
6e : HOUILLIER ALexandre (2e année CAP Boucher)

MAF CHARCUTIER

2 février 2015 Finale régionale à AMIENS

4e : HERBULOT Clément (2e année CAP Charcutier)
6e : HAVOT Clémence (2e année CAP Charcutier)

CHALLENGE BMW

28 mars à TIGERY (91)

Un concours destiné à valoriser les compétences de nos jeunes apprentis en mécanique automobile.

Lauréats : Émeric CHOIN (Terminal BAC PRO), Quentin JURAVLEFF (Terminal BAC PRO) et Antoine PARISOT (1re BAC PRO)

CHALLENGE CHOCOLAT ET GOURMANDISES

Du 13 au 15 mars 2015 Mégacité à AMIENS

Lors de ce salon, où le chocolat et toutes les gourmandises sucrées sont à l'honneur, le CFA de LAON, représenté par 2 équipes, a remporté - pour la 1ère équipe (Stéphane Nice et Nicolas Boutillier) - la 1ère place du Challenge du Chocolat. La 2ème équipe présente est arrivée en 4ème position. Bravo à ces 4 apprentis qui ne manqueront pas d'être valorisés à la Soirée des Talents le 12 octobre prochain !

Concours La Rose de Picardie

Avril 2015 à Saint Quentin

MEILLEUR CROISSANT AU BEURRE d'ISIGNY AOP

23 mars 2015 Sélections régionales à AMIENS

Rigueur, maîtrise et savoir-faire au menu de ce concours destiné à fabriquer un croissant avec le beurre d'Isigny AOP Spécialement conçu pour la fabrication des croissants, ce beure AOP donne un beau feuilletage ainsi qu'un moelleux à la mie.
4e ex aequo: BULOIR Maxime (MC Boulanger)
4e ex aequo : CONAN Gabriel (MC Boulanger)

WORLDSKILLS COMPETITION

À Strasbourg les 29-30 et 31 janvier 2015

Les Olympiades des Métiers, Worldskills compétition, permettent aux meilleurs jeunes professionnels du monde entier de se mesurer lors d'une compétition internationale, donnant ainsi une vision globale et concrète des métiers et compétences d'aujourd'hui dans tous les secteurs de l'économie.
Lauréats : Audrey LARQUETOUX (catégorie soins esthétiques) est arrivée en 5e position sur 17 et Quentin AVELINE (catégorie technologie automobile) est arrivé en 15e position sur 22.

Ces apprentis seront mis à l'honneur lors de la Soirée des Talents, lundi 12 octobre prochain à la Maison de l'Agriculture à Laon.

Éditorial extrait de *La lettre aux entreprises n°3 (juin 2015)*

Entreprises de l'Aisne : l'État mobilisé à vos côtés

Mesdames et Messieurs les chefs d'entreprise,

Je m'adresse à vous pour vous donner les dernières actualités susceptibles de vous aider dans votre quotidien de chef d'entreprise. Dans ce troisième numéro, j'ai fait le choix de vous parler de plusieurs dispositifs en matière d'emploi. De nouveaux moyens sont mis à votre disposition et il m'apparaissait important de vous le faire savoir. Dans cette lettre, vous découvrirez, un tableau récapitulant différents types de contrats aidés. Public visé, durée de recrutement minimum, modalités de rémunération, aides... Il y recense l'essentiel des informations et doit vous permettre ainsi de trouver le contrat le plus adapté à vos besoins. Pour vous accompagner dans ces démarches de recrutement mais également dans d'autres domaines, sachez que Pôle Emploi met, depuis peu, à votre service une nouvelle équipe de conseillers dédiés aux entreprises. Mais avant cela, notez qu'une nouvelle aide à l'apprentissage verra le jour au 1er juillet à destination des entreprises de moins de 11 salariés. Pour ceux qui sont à la tête de petites entreprises, vous ne vous autorisez pas toujours à recruter. Avec cette aide, vous pourrez envisager cela différemment. Mettez à profit la période estivale pour réfléchir à cette option qui vous serait profitable pour le développement de votre entreprise mais qui leserait aussi à un jeune dès le mois de septembre.
Pour tous, nous nous retrouverons en septembre avec d'autres sujets d'actualité.

Retrouvez la lettre aux entreprises sur www.cma-aisne.fr

Raymond Le Deun,
préfet de l'Aisne

EN ROUTE VERS L'APPRENTISSAGE...

Le Centre de formation d'apprentis de la Chambre de métiers et de l'artisanat de l'Aisne, en partenariat avec la Maison de l'Emploi et de la Formation de Laon, Pôle Emploi de Laon et CAP Emploi de Laon, a organisé, lundi 22 juin dernier, une journée spéciale :

« En route vers l'apprentissage dans les métiers de l'artisanat »

Au cours de cette manifestation, les entreprises artisanales présentes ont expliqué aux jeunes l'Apprentissage dans leur secteur professionnel (les conditions d'accueil, les modalités organisationnelles, les perspectives d'emploi...) et ont pu rencontrer des jeunes à embaucher en contrat d'apprentissage.

CONTACT :
CFA de LAON, tél. 03 23 23 16 70, laon.cfa@cma-aisne.fr

La CMA de l'Aisne plus proche des artisans saint quentinois

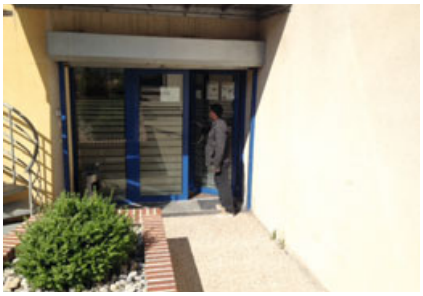

La CMA de l'Aisne vient d'ouvrir une antenne à Saint Quentin, 9 ter rue de la pomme rouge, pour accueillir du lundi au vendredi (de 8h 30 à 12h et 13h30 à 17h30 ou/et sur rendez-vous), les artisans et les créateurs d'entreprise qui souhaitent obtenir de l'information pour la mise en place de leurs projets, ou bien encore bénéficier d'appui-conseils ou d'accompagnements. Pour les chefs d'entreprise artisanale qui ont besoin d'informations sur des thématiques réglementaires notamment, ou qui souhaitent être accompagnés pour la mise en place d'un projet (investissement, embauche, démarche qualité, transmission…), ou bien encore qui rencontrent des difficultés (litiges avec des clients, problème de trésorerie…), un conseiller est à leur disposition sur rendez-vous, voire en entreprise afin de leur apporter un accompagnement pour répondre à leurs attentes.

Des formations

La Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Aisne propose par ailleurs dans les locaux de son antenne de Saint Quentin, des formations continues sur des thématiques très variées dans les domaines de la gestion de l'entreprise (tenir sa comptabilité, construire un bilan…), de la sécurité (évaluation des risques professionnels, sauveteur secourisme du travail, accessibilité des établissements recevant du public), de l'informatique (logiciels indispensables, parcours bureautique, création de site internet…), du commercial (prospecter et fidéliser sa clientèle, calculer et vendre son devis…) et dans les domaines techniques : sensibilisation et perfectionnement à l'hygiène pour les métiers de bouche, formation pour l'obtention de la mention RGE rénovation énergétique…

- L'évaluation des risques professionnels pour la réalisation du document unique
- Construire et lire un bilan
- Tenir sa comptabilité au quotidien
- Calculer le juste prix d'un devis et le vendre
- Découverte des logiciels indispensables à la gestion de l'entreprise
- Créer son site internet
- Parcours bureautique et internet
- Accessibilité des commerces avec un appui en entreprise
- Prospecter et fidéliser sa clientèle
- Sensibilisation à l'hygiène pour les métiers de bouche
- Formation pour obtention de la mention RGE rénovation énergétique…

CONTACTS
Accueil, Armelle BOCHEUX : 03 23 09 19 18
ou saintquentin @cma-aisne.fr
Christophe LECOMTE, conseiller d'entreprise,
c.lecomte@cma-aisne.fr

SEMAINE NATIONALE DE L'ARTISANAT 2015

« Une semaine pour #choisirlartisanat »

Événement phare, la Semaine nationale de l'artisanat est destinée à révéler l'apport très important des entreprises de l'artisanat à la création de richesse et d'emploi, mais aussi à rappeler sa contribution à la qualité de vie des Français et à démontrer que de nombreuses opportunités de carrières sont à saisir dans l'artisanat. Dans toute la France, les chambres de métiers et de l'artisanat proposent au grand public des centaines d'événements : opérations portes ouvertes, visites d'entreprises, démonstrations, débats, concours… Retour en images sur la 13e édition de la Semaine nationale de l'artisanat qui s'est tenue du 13 au 20 mars 2015. Cette année, le slogan était *« Une semaine pour #choisirlartisanat »*.

PLUS D'INFOS
Retrouvez tous ces événements sur www.cma-aisne.fr
Contact : Odile CORLIEU, o.corlieu@cma-aisne.fr, 03 23 21 86 86

Encarts Presse dans :
- Saint Quentin Mag
- Le Vase Communicant
- Autant en Emporte la Marne.

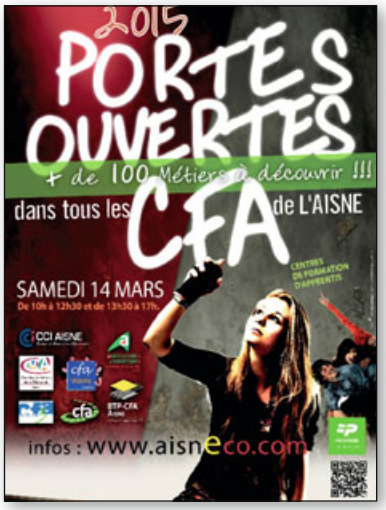

Journées Portes Ouvertes dans tous les CFA du département

Objectif : faire connaître l'apprentissage au grand public et plus particulièrement aux jeunes
Cible : tous jeunes
Partenaires : tous les CFA du département
Lieux : dans les 3 CFA de la CMA02
Horaires : 10 h -17 h

1 175 visiteurs
295 fiches

JEMA : les métiers d'art au Château de Mailly !

Vendredi 27, samedi 28 et dimanche 29 mars 2015

104 visiteurs

LES JOURNÉES EUROPÉENNES DES MÉTIERS D'ART

Vendredi 13 mars 2015
Jury départemental et régional STARS & MÉTIERS dossier CMA 02

Chocolaterie FERON à SOISSONS
Catégorie Stratégie Globale d'Innovation

Dans la presse locale !

Un jour, un portrait dans le journal L'Union.

MESURES EN FAVEUR DE L'APPRENTISSAGE

APPRENTISSAGE

Mobilisons-nous pour la rentrée 2015 !

« En France, contrairement à l'Allemagne, on ne considère pas l'apprentissage comme une formation indispensable, mais comme un élément qui permet de faire face à une activité supplémentaire.
C'est ainsi que la crise touche de plein fouet l'apprentissage, très dépendant de l'activité économique. Sachant que l'artisanat reste un secteur particulièrement favorable à l'apprentissage, et nous ne pouvons que nous en féliciter - chacun doit se mobiliser aujourd'hui pour réussir la rentrée 2015 en envoyant plus de jeunes en apprentissage !
L'objectif ? Nous le connaissons : relancer la mobilisation collective en faveur de l'apprentissage pour former 500 000 apprentis d'ici à 2017 au niveau national, avec pour enjeu majeur la réussite de l'insertion professionnelle de toute la jeunesse. Les chiffres actuels ne sont pas bons mais nous sommes dans les campagnes de recrutement pour la rentrée. C'est donc maintenant que ça se joue ! D'autant que l'État met en oeuvre des mesures en faveur de l'apprentissage (Voir ci-dessous) ! Faut-il le rappeler, l'alternance est une voie d'excellence pour l'accès à la qualification et l'insertion durable des jeunes : plus de 80% des apprentis trouvent un emploi durable à l'issue de leur formation. Les mesures votées récemment renforcent progressivement les moyens de l'apprentissage (possibilité de conclure des CDI en apprentissage, renforcement de l'accompagnement des jeunes et du dispositif d'aides financières…) : des initiatives existent donc pour développer l'alternance, sachons-le !
Il faut maintenant que chacun se mobilise pour qu'à la rentrée tous les jeunes admis en CFA trouvent un employeur, c'est notre objectif ! Je compte sur vous ! L'apprentissage, c'est notre avenir ! »

Charles Colvez, président de la CMA02

Alain Griset, président de l'APCMA

« Développer l'apprentissage de façon pérenne »

« Il y a un lien direct entre accompagnement des entreprises et contrat d'apprentissage. Pour preuve, à la suite de l'annonce de Michel Sapin, on a observé une augmentation des contrats dans les semaines qui ont suivi. Notre objectif aujourd'hui est d'enrayer la chute du nombre d'apprentis. Il faudrait à la rentrée 2015 pouvoir atteindre les chiffres de l'année 2013.
Pour cela, il est indispensable que les règles se stabilisent. En parallèle, il est nécessaire de continuer à travailler sur d'autres points. Prenez par exemple la mobilité européenne, comment se fait-il que l'artisan français soit toujours responsable du jeune parti à l'étranger ? Il existe également un problème de plus en plus fréquent : la difficulté pour les apprentis âgés de 20 ou 21 ans qui démarrent leur apprentissage de trouver un employeur. En cause : leur haut niveau de rémunération - 80 % du Smic - qui est souvent un frein à leur embauche. Il faudrait également que l'apprenti soit traité à égalité avec l'étudiant, se préoccuper de la question du logement des apprentis pour laquelle des solutions plus adaptées doivent être trouvées. Enfin, il reste un point incontournable qui concerne la taxe d'apprentissage. Alors que l'artisanat forme 30 % des apprentis en France, le secteur ne perçoit que 4 % de la taxe d'apprentissage. Est-ce logique ? C'est tout cela combiné ensemble qui pourra permettre de développer l'apprentissage de façon pérenne. Mais il faut avant tout renouer avec la croissance pour que les chefs d'entreprise embauchent des apprentis. »

L'apprentissage a le vent en poupe. Aussi, le gouvernement a décidé de multiplier les mesures en sa faveur, une décision qui satisfait en partie le secteur, même s'il reste encore beaucoup à faire pour atteindre le fameux objectif des 500 000 apprentis en 2017 tout en garantissant un apprentissage « de qualité ».

©Fotolia.com

NOUVEAU !

Annonce du Président François Hollande

Remboursement trimestriel forfaitaire de 1 100 € au titre des salaires de la première année par l'État pour les entreprises de moins de 11 salariés qui embaucheront des apprentis mineurs à compter du 1er juillet 2015.(Sous réserve des textes à publier)

Durée de la période d'essai

Les deux mois de période d'essai sont définis par rapport au temps passé en entreprise. Le temps passé au CFA n'est plus pris en compte.
Exemple : pour un apprenti qui a cours une semaine sur deux, la période d'essai peut durer jusqu'à la fin du quatrième mois du contrat.
(Sous réserve des textes à publier)

Aides à l'apprentissage en vigueur au 1er juin 2015

Primes à l'apprentissage

Entreprises de moins de 11 salariés

1 000 € / AN / APPRENTI
La prime forfaitaire à l'apprentissage est versée par le Conseil Régional de Picardie. La région détermine le montant de cette prime, qui ne peut être inférieur à 1 000 € par année de formation, ainsi que ses modalités d'attribution

+1 000 € / AN / APPRENTI
Pour l'emploi d'une jeune femme sur un métier réputé masculin ou d'un jeune homme sur un métier réputé féminin. (liste des métiers fixée par la Commission permanente du Conseil Régional).

+ 1 000 € / AN / APPRENTI
Pour l'emploi d'un apprenti de 21 ans (au cours de l'année civile) ou plus, préparant un diplôme de niveau IV ou V

Aide au recrutement

1 000 € / APPRENTI
Nouvel article L6243-1-1 inséré dans le Code du travail par la Loi de Finances 2015. L'entreprise doit remplir l'une des conditions suivantes :

- ne doit pas avoir employé, à la date de conclusion du contrat d'apprentissage, d'apprentis dans l'établissement du lieu du travail de l'apprenti depuis le 1er janvier de l'année précédente,
- doit justifier d'un apprenti supplémentaire par rapport au nombre de contrats en cours au 1er janvier de l'année de conclusion du nouveau contrat.

(*) Cf toutes les conditions ouvrant droit à cette aide…

Crédit d'impôt au titre de la 1re année du cycle de formation

1 600 € / APPRENTI
Conditions de diplôme : Pour les apprentis qui préparent un diplôme ou un titre à finalité professionnelle équivalent au plus à un BAC + 2 (exemples : CAP, mention complémentaire, BP, BTM, BM, BTS, DUT).

2 200 € / APPRENTI
Pour cas particuliers : reconnu handicapé, entreprise du Patrimoine Vivant…
Conditions de diplôme : aucune.
(*) Cf toutes les conditions ouvrant droit à cette aide…

Exonération totale des cotisations patronales et salariales

Entreprise de moins de 11 salariés

des charges sociales :

- la totalité des cotisations patronales relatives aux assurances sociales, aux allocations familiales,
- la totalité des cotisations salariales d'origine légale et conventionnelle
- la totalité des cotisations patronales d'assurance chômage versées par les employeurs qui ont adhéré au régime d'assurance chômage

Exonération de la taxe d'apprentissage

Exonération de la taxe d'apprentissage pour les entreprises qui ont une masse salariale inférieure à 6 fois le Smic annuel (104 068 € au 31/12/2014) et qui ont employé au moins un apprenti présent au 31 décembre de l'année N-1.

POUR TOUT RENSEIGNEMENT :
Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Aisne - Service Apprentissage – Evelyne DUFOUR / Régine RAVENEAUX
03.23.21.86.89 ou 90
apprentissage@cma-aisne.fr

Actualités

CONCOURS

LES MAÎTRES D'APPRENTISSAGE À L'HONNEUR

L'APCMA et la MNRA ont célébré, le 2 juin à Paris, les lauréats du premier Prix du maître d'apprentissage.

Sur les 415 000 apprentis qui préparent en France des diplômes allant du CAP à Bac + 5, près de la moitié le fait dans une entreprise artisanale. Détenteurs d'un de ces diplômes, 85 % seront définitivement employés par l'entreprise formatrice ou dans une entreprise du même secteur d'activité. Les apprentis doivent à leur maître d'apprentissage leur « employabilité ». Le rôle de formateur est intrinsèque à l'artisanat dans lequel on transmet traditionnellement les savoir-faire et gestes professionnels par l'apprentissage. Comme le rappelle Alain Griset, président de l'APCMA, *« pour les entreprises artisanales, le recrutement de personnes qualifiées est déterminant. Le rôle des maîtres d'apprentissage est stratégique ». « Quoi de plus cohérent que de faire en sorte que soient reconnus les maîtres d'apprentissage qui s'investissent au quotidien pour pérenniser et développer le secteur. Car plus que jamais, l'artisanat et l'apprentissage doivent se concevoir comme une voie d'excellence et un outil d'assimilation et d'intégration de nos jeunes »*, affirme de son côté Serge Crouin, président de la MNRA. Le Prix du maître d'apprentissage, organisé par l'APCMA et la MNRA, a été lancé au moment où les pouvoirs publics s'apprêtent à reconnaître officiellement le rôle de ces formateurs, dont l'exercice devrait se voir prochainement validé par la VAE. À la suite de sélections régionales ayant réuni près de 400 candidatures, le jury national a remis, le 2 juin dernier, le premier prix du Concours à Paris. Les lauréats ont été récompensés selon cinq catégories pour les démarches exemplaires mises en œuvre dans l'accueil, la formation et l'accompagnement des apprentis dans la construction de leur projet professionnel.

- **Mobilité internationale :** Brice Connesson, *La passion du chocolat* (Oise)
- **Échange et transfert de compétences et de technologies :** Jean-Yves Lambert, *Elbi* (Seine-et-Marne)
- **Valorisation de la mixité :** Christophe Thomas, *Boucherie Thomas* (Gironde)
- **Jeune maître d'apprentissage :** Olivier Abenon, *Bac SARL* (Guadeloupe)
- **Engagement du maître d'apprentissage :** François Heller, *François Heller Mécanicien* (Hautes-Alpes)

Rencontre nationale de l'innovation

L'artisanat à la pointe !

Le 1er juin a eu lieu la première Rencontre nationale de l'innovation dans l'artisanat et le commerce de proximité. Organisée par l'ISM (Institut supérieur des métiers), avec le soutien de la DGE (Direction générale des entreprises), et en partenariat avec l'Assemblée permanente des chambres de métiers et de l'artisanat (APCMA) et l'Union Professionnelle Artisanale (UPA), cette journée avait pour objectif de faire le point sur les marchés porteurs et sur les différents types d'innovation.

Les accompagnateurs des entreprises artisanales étaient nombreux à venir témoigner sur leurs expériences respectives. Plusieurs membres des pôles d'innovation, notamment auteurs des travaux réalisés dans le cadre de l'ouvrage collectif *« Marchés & innovations 2020 dans l'artisanat et le commerce de proximité »*, étaient également conviés aux différentes tables rondes animées par Alexis Govciyan, directeur de l'ISM. Il a tout d'abord été question des marchés porteurs avec le numérique, l'importance de la proximité aujourd'hui, la silver économie et l'éco-responsabilité. Sur ces sujets, artisans, représentants d'organisations professionnelles et experts de CMA ont présenté leur travail sur le terrain. Concernant les innovations de procédés, de produits et de services, les participants ont discuté des Fablabs, de l'impression 3D, du crowdsourcing et du design. Enfin, la dernière table-ronde était consacrée à l'innovation dans le management. De la mobilité à la coopérative artisanale en passant par la responsabilité sociétale de l'entreprise (RSE), les échanges ont été riches en enseignements.

blog.innovation-artisanat.fr

© maxsim - Fotolia

La Siagi à Bercy

© Margot Lhermite

Carole Delga, secrétaire d'État chargée du Commerce, de l'Artisanat, de la Consommation et de l'Économie sociale et solidaire, a introduit l'assemblée générale de la Siagi.

Le 20 mai, Carole Delga, secrétaire d'État chargée du Commerce, de l'Artisanat, de la Consommation et de l'Économie sociale et solidaire, a introduit l'assemblée générale de la Siagi dont les instances étaient réunies à Bercy, au ministère de l'Économie et des Finances. *« La grande force de la Siagi* [c'est à la fois] *la qualité de son modèle et sa connaissance approfondie de l'ensemble de l'environnement bancaire et financier des TPE mais aussi des attentes, des besoins et des modèles économiques des entreprises qu'elle contribue à soutenir »,* a déclaré la secrétaire d'État, saluant l'action de la Siagi.

Administrateurs et sociétaires, acteurs majeurs du financement et de l'accompagnement des entreprises de proximité (l'APCMA, les chambres de métiers et de l'artisanat, Bpifrance et les principales banques françaises…) ayant répondu à l'invitation du président Bernard Stalter, l'assemblée générale a délibéré et approuvé ses résolutions annuelles avec un quorum proche des 100 %.

La Siagi, c'est :

- 560 M€ de crédits distribués à l'économie de proximité,
- 3 500 entreprises garanties ,
- 250 activités garanties,
- 10 000 projets étudiés en 2014 dont 300 issus des réseaux non bancaires,
- 5 directions de région et 21 antennes régionales.

Bâtiment

Plus de mixité dans le secteur

Un plan pour la mixité dans le secteur de l'artisanat du bâtiment a été signé le 2 juin 2015 entre le gouvernement et la Confédération de l'artisanat et des petites entreprises du bâtiment (Capeb). Son objectif : atteindre la mixité dans un tiers des métiers d'ici à 2025. Renouvelant celui de 2007, ce plan pour la mixité s'organise autour de quatre objectifs :

- une orientation plus ouverte pour les jeunes filles et les jeunes garçons, notamment avec l'appui du nouveau parcours mis en place au bénéfice des élèves à partir de la rentrée 2015 ;
- un travail sur les stéréotypes liés à ces métiers ;
- la promotion de la mixité et de l'égalité au sein des entreprises ;
- des acteurs publics mobilisés pour créer un environnement favorable à l'engagement des femmes dans ces métiers.

www.capeb.fr

Info

REVELATIONS
LE SALON DES MÉTIERS D'ART ET DE LA CRÉATION
www.revelations-grandpalais.com
GRAND PALAIS PARIS 9>13 SEPT 2015
FINE CRAFT AND CREATION FAIR
SAVE THE DATE EDITION 2015
ATELIERS D'ART DE FRANCE

Vous êtes invités !

Rendez-vous à Révélations

Né en 2013, le Salon des métiers d'art et de la création Révélations revient du 9 au 13 septembre pour un nouveau rendez-vous emblématique. Organisée au Grand Palais à Paris par Ateliers d'Art de France, la biennale rend hommage à l'excellence des savoir-faire des métiers d'art au niveau international. Près de 300 artisans, manufactures d'art, maisons d'excellence, mais aussi des galeries, institutions, fondations françaises et étrangères, embrassent tout l'art de vivre, sous le signe de la création contemporaine et de l'exception.

500 invitations offertes aux lecteurs du *Monde des artisans*

À compter du 1er juillet, 500 invitations électroniques seront proposées au téléchargement sur le site du Salon : www.revelations-grand palais.com

Celles-ci donneront droit à l'accès permanent au Salon, durant les quatre jours de l'édition 2015.

RETRAITE, SANTÉ, PRÉVOYANCE
mnra
Mutuelle des artisans et du commerce de proximité

1re ÉDITION DU PRIX DU MAÎTRE D'APPRENTISSAGE

LA PICARDIE DIGNEMENT REPRÉSENTÉE PAR UN ARTISAN DE L'OISE !

Lors de la remise du Prix du maître d'apprentissage, organisé par l'Assemblée permanente des chambres de métiers et de l'artisanat (APCMA) et la Mutuelle nationale de retraite des artisans (MNRA), cinq maîtres d'apprentissage des départements de l'Oise, de la Seine-et-Marne, de la Gironde, des Hautes-Alpes et de la Guadeloupe ont été distingués pour leur rôle dans la transmission du savoir-faire et la formation des futurs collaborateurs des entreprises artisanales de demain.

La première édition de ce prix unique s'est clôturée le 2 juin dernier lors de la cérémonie de remise des prix à Paris, en présence de Carole Delga, alors secrétaire d'État chargée du Commerce, de l'Artisanat, de la Consommation et de l'Économie sociale et solidaire.
Pour cette première édition, près de 400 artisans ont répondu à l'appel à candidature lancé en octobre dernier. En Picardie, ils étaient 22 à se lancer dans l'aventure (un artisan de l'Aisne, six de la Somme et quinze de l'Oise). Suite à l'étude et l'analyse des dossiers, cinq artisans picards étaient invités à représenter les couleurs de leur région à l'échelon national :

- **Brice Connesson**, La Passion du chocolat, chocolatier (60), dans la catégorie « mobilité internationale » ;
- **Maurice Bigot**, Charcuterie Bigot, charcutier (60), dans la catégorie « échange et transfert d'expérience » ;
- **Stéphane Bisson**, Nature de cacao, chocolatier (80), dans la catégorie « engagement du maître d'apprentissage » ;
- **Laurent Ledoux**, Boulangerie Ledoux, boulanger (60), dans la catégorie « jeune maître d'apprentissage » ;
- **Corinne Delforge**, CD Fleurs, fleuriste (60), dans la catégorie « valorisation de la mixité ».

Ainsi, ils étaient au final 70 candidats à se trouver en lice pour la consécration nationale. Le jury, composé de représentants de l'APCMA, de la MNRA, de l'UPA, du Sénat, de la DGE et

de l'AJPME/L'Argus des commerces, a procédé à la sélection de cinq lauréats nationaux.
Au final, **Brice Connesson**, Maître Artisan chocolatier à Chantilly (60), a été récompensé dans la catégorie « **mobilité internationale** » pour les démarches exemplaires mises en œuvre pour accueillir, former et accompagner ses apprentis dans la construction de leur projet professionnel. « *Accueillir des personnes étrangères avec une éducation et un parcours spécifique oblige à une remise en question permanente, notamment sur les principes d'écoute, de compréhension d'assimilation et de transmission des gestes de travail* », a souligné Brice Connesson.

Portrait

Nathalie et Brice Connesson ou quand « La Passion du chocolat » se transmet

Enfant, pour canaliser son énergie, Brice Connesson collait déjà des perles de sucre sur des pâtisseries avec son père pâtissier... Après avoir fait ses armes en Belgique et en France, le jeune artisan se forme en dehors de l'entreprise familiale. Passionné par son métier, il enchaîne les concours de pâtissier et chocolatier avec succès. Aujourd'hui, sa belle vitrine participe à l'animation de la rue commerçante qui mène au château de Chantilly... Nathalie et Brice Connesson se sont connus alors qu'ils préparaient tous deux leur CAP de pâtissier et de chocolatier. Dès la reprise de leur entreprise en 2001, ils visent l'excellence dans tous les domaines. La première étape a été de mettre en place un outil de production performant et conforme en matière d'hygiène alimentaire. Fiers de *« leurs jeunes »*, ils choisissent et accompagnent leur équipe avec soin. Transmettre son savoir-faire, investir dans un matériel de pointe..., c'est avec patience et courage que Brice Connesson cherche toujours une nouvelle façon de valoriser son activité ou rien n'est industrialisé pour toujours viser l'excellence ! Il a développé d'autres compétences pour communiquer sur son entreprise et lui donner une touche de modernité en proposant notamment des cours de pâtisserie.

PRIX STARS & MÉTIERS

LUMIÈRE SUR LA SÉLECTION PICARDE

Ouvert aux entreprises artisanales inscrites au Répertoire des Métiers depuis plus de trois ans, le Prix Stars & Métiers est organisé par les Chambres de Métiers et de l'Artisanat en partenariat avec les Banques Populaires.

Destiné à promouvoir les démarches innovantes et dynamiques mises en œuvre au sein des entreprises artisanales, le prix Stars & Métiers a pour objectif de récompenser au plan national huit entreprises artisanales dans quatre catégories :

- **Innovation technologique :** mise en œuvre de nouveaux produits ou procédés technologiques de fabrication.
- **Stratégie globale d'innovation :** l'innovation en tant que pilier de la stratégie de l'entreprise (nouvelles méthodes de commercialisation, nouvelles organisationnelles dans les pratiques de l'entreprise…).
- **Dynamique en gestion des ressources humaines :** développement du savoir-faire de l'entreprise, formation, transmission du savoir-faire…
- **Dynamique commerciale :** orientations de développement, résultats économiques obtenus…

Le jury de la région Picardie a retenu les quatre entreprises ci-contre que nous félicitons vivement !

Dynamique en gestion des ressources humaines

ETS Boclet à Oust Marest (80) - Grégory Boclet

M. Boclet a été salarié pendant sept ans chez un économiste de la construction puis a été embauché dans l'établissement Boclet dont le gérant était son grand-père. Vingt mois après, il en a repris la gérance. L'activité de base est la couverture avec des extensions annexes : étanchéité, bardage, isolation par l'extérieur, désamiantage (habilitation 3 et 4). L'effectif actuel de l'entreprise s'élève à 18 personnes dont deux apprentis contre quatre salariés fin 2001, date de la reprise. M. Boclet a adopté la politique de l'embauche des apprentis formés au sein de l'établissement ; au fur et à mesure des années, 13 apprentis ont été formés du CAP au Bac Pro dont trois sont toujours salariés de la structure. M. Boclet souhaite que ses salariés travaillent dans de bonnes conditions : vêtement de travail, réunion d'échanges, tickets restaurant, plan d'épargne salarial, primes diverses… Un nouveau bâtiment vient d'être construit pour permettre le développement de l'entreprise et apporter un confort de travail à l'assistante administrative (bureau spacieux et éclairage naturel) ainsi qu'aux compagnons par une salle de réfectoire toute équipée.

Dynamique commerciale

Neon Judex (02) à Origny-en-Thierache (02) - Damien Meurice

« *Notre force, c'est la conception avec le client et la fabrication personnalisée* », déclare Damien Meurice, le gérant de Neon Judex, entreprise thierachienne de signalisation. Affaire familiale depuis 1963 à Origny-en-Thierache, Neon Judex est spécialisée dans la conception et la réalisation publicitaire depuis trois générations. Leur savoir-faire est reconnu dans les domaines de l'enseigne, la signalétique, l'impression numérique, les stores, l'imprimerie, l'éclairage et la décoration d'intérieur. Fort d'une équipe d'une dizaine de salariés, tous professionnels hautement qualifiés, spécialisés et soucieux du travail bien accompli, Damien Meurice, à 42 ans, reconnaît que « *c'est un véritable bonheur de travailler au quotidien dans une ambiance des plus conviviales où chacun dans sa fonction forme un maillon de la chaîne* ». La maîtrise complète du process de production fait de Neon Judex un interlocuteur unique et garantit une réalisation conforme aux exigences du client dans les délais impartis, « *car nous n'avons pas droit à l'erreur. Si nos produits sont fiables et attirent beaucoup, il n'y a pas de miracle : ils ont été pensés, fabriqués et testés avec le plus grand soin.* »

POUR EN SAVOIR PLUS
www.neonjudex.fr

Stratégie globale d'innovation

BV Froid à Bailleval (60) - Franck Buchner et Fabien Van Renterghem

Fabien Van Renterghem et Franck Buchner, deux anciens collègues de Vinci, ont décidé de monter leur propre entreprise de génie climatique il y a cinq ans. Ils fournissent des systèmes adaptés et « clé en mains » de climatisation, de traitement de l'air et de chambres froides. Leur activité est basée sur des technologies avancées et très modernes. Ils ont, entre autres, mis en place une application permettant aux techniciens de l'entreprise, lors de leurs interventions sur site, d'accéder via une tablette tactile à toutes les données utiles concernant les installations du client. Les 28 salariés sont régulièrement formés afin d'être toujours au point sur les avancées technologiques. BV Froid s'inscrit dans une démarche permanente d'innovation. Ils installent et développent des outils de haute technologie pour leurs clients. Ils innovent également afin de simplifier et d'optimiser le fonctionnement de leur entreprise au quotidien. Ces innovations ont un impact à la fois sur la gestion des ressources humaines, sur leur dynamique commerciale, le juridique ou encore la comptabilité.

Dynamique commerciale

BVS à Villers-Saint-Barthélémy - Sophie Masclef

Sophie Masclef était assistante de direction dans l'entreprise de son mari « Beauvais Pompe Service ». En 2010, elle a créé en parallèle sa propre société de vidange de fosses septiques et bac à graisses avec un véhicule peu ordinaire. « *Je souhaitais m'installer dans une activité complémentaire à celle de mon mari. Aujourd'hui, il fait les installations et, moi, j'assure le service après-vente.* » Sophie Masclef développe le concept d'un véhicule tout-terrain rabaissé et équipé d'une cuve de 2000 litres. Un tel équipement lui permet de répondre à une demande très variée de professionnels, de particuliers et de collectivités locales pour des interventions rapides sur tous types de chantiers. Avec son « petit camion », Sophie intervient en toute tranquillité, sans se préoccuper des problèmes d'accès tels que des chemins étroits, de forts dénivelés, le manque de place pour les manœuvres et à des prix beaucoup plus compétitifs.

STYLE de vie

Maroquinière, ébéniste et pâtissiers : le savoir-faire et le dynamisme de ces artisans leur ont ouvert les portes du succès à l'étranger. Quand l'artisanat français transcende les frontières.

Ces artisans qui connaissent le succès à l'international

À 10 ans, Béatrice Amblard était convaincue qu'un jour, elle irait aux États-Unis. Et l'avenir lui a donné raison. Si, de Longwy à San Francisco, la route fut longue, elle a mené l'artisane jusqu'à l'épanouissement. Titulaire d'un CAP de sellier maroquinier, Béatrice Amblard intègre Hermès à 17 ans. À 21 ans, après être partie en vacances aux États-Unis, elle quitte son travail et s'installe à Los Angeles. Rapidement, l'artisane est recontactée par Hermès pour intégrer une nouvelle boutique à San Francisco. *« Après dix ans là-bas, j'ai eu envie d'évoluer. Il existait une demande pour la maroquinerie sur-mesure. »* En 1998, Béatrice Amblard se lance dans la réalisation d'objets en cuir : sacs à main, portefeuilles, meubles… *« Tout est fait main, personnalisable. Je m'appuie sur les valeurs inculquées en France pour créer des produits de luxe inédits. »* En 2010, elle ouvre son atelier show room, April in Paris. Ses produits séduisent aux États-Unis et à l'étranger (Australie, Angleterre, Suède…). La maroquinière a plus de 1 600 clients. Un succès qu'elle explique par le « retour en grâce » de l'artisanat et l'envie de se démarquer. *« Les gens veulent quelque chose qui corresponde à leur personnalité,* analyse-t-elle. *L'artisanat satisfait ce besoin. San Francisco par exemple a beaucoup évolué au niveau artisanal : une organisation se développe pour faciliter les petits business. L'industrie de masse ne séduit plus. On en revient aux produits artisanaux, avec du caractère ! »*

© DR

Jean-Paul Viollet, ébéniste à Brooklyn (New-York) *« l'énergie est stimulante pour qui veut y travailler ».*

L'école du travail artisanal du cuir

Béatrice Amblard se revendique volontiers *« vieux jeu ». « Je suis intègre dans mon travail. Il est bien fait et les gens ont confiance. Je ne fonctionne d'ailleurs qu'au bouche-à-oreille. »* Pendant longtemps, la maroquinière a tout fait elle-même. Jusqu'à l'ouverture il y a trois ans de son école, Amblard Leather Atelier, qui l'a amenée à recruter plusieurs personnes. *« J'enseigne le métier du cuir artisanal : réalisation d'un modèle, couture à la main… »* Que ce soit en programme standard (douze mois) ou accéléré (6 mois), 50 élèves se pressent chaque semaine aux leçons de Béatrice Amblard qui a également transmis son savoir-faire à sa fille Amélie, 23 ans, devenue sa collaboratrice. Dans sa success story américaine, l'artisane a été aidée par la réputation de son pays d'origine. *« Les Américains adorent la France, la sophistication. Pour moi, le luxe est la représentation d'un savoir-faire. L'artisanat. »*

Le globe-trotter de la pâtisserie

Chef pâtissier dans le nord de Londres, Éric Rousseau a passé son CAP à Pontoise (Val d'Oise). *« J'ai fait mon apprentissage avec Jacques*

© photo-dave - Fotolia

© DR

Béatrice Amblard a ouvert en 2010 son atelier show room, « April in Paris » à Los Angeles.

Valandon, à qui je dois beaucoup », précise-t-il. Formé chez Dalloyau puis dans un Relais Château à Bournemouth (Royaume-Uni), Éric Rousseau officie ensuite plusieurs années en tant que chef pâtissier sur des bateaux de croisière. Une véritable école, qui lui permet de sillonner le monde. C'est finalement à Londres, « *terre fertile pour les jeunes entrepreneurs* », qu'il choisit de s'établir. En 2002, il ouvre dans le quartier d'Islington la boulangerie-pâtisserie Belle Époque. Hommage aux « *grands artisans peintres ou joailliers des années 1879 à 1914, qui avaient un savoir-faire unique* ». Dans sa boutique, le chef revisite les saveurs françaises – croissants, gâteaux… - à partir de matières premières très qualitatives importées… de France : farine, chocolat, crème… Le succès est tel qu'Éric Rousseau gère aujourd'hui trois magasins et 28 salariés, et réalise un chiffre d'affaires de 1,3 million d'euros. Pour autant, il garde la tête froide… et le caractère artisanal. « *Tout est fait à la main* », souligne-t-il ainsi.

À la conquête de l'Ouest

Si Jean-Paul Viollet, ébéniste à Brooklyn (New-York), a senti un engouement pour les Français, « *réputés pour la qualité et le luxe* », il met toutefois en garde : « *Cela ne suffit pas. Il faut que la qualité suive et que les livraisons soient faites dans les délais.* » Retrousser ses manches, l'artisan originaire de Seyssel (Haute-Savoie), en a l'habitude. « *L'installation professionnelle a été longue. Je louais un atelier où je travaillais seul presque 7 jours sur 7.* » Titulaire d'un bac scientifique et d'un BTS Industries plastiques, Jean-Paul Viollet grandit dans l'atelier de son père et de son grand-père : toute sa famille est dans le bois depuis 1836. Il attrape rapidement le virus de l'ébénisterie, et celui des voyages. « *J'ai quitté la France il y a 35 ans pour découvrir le continent américain, qui me fascinait. J'ai voyagé pendant deux ans : Canada, États-Unis, Amérique du Sud… New York m'a particulièrement attiré. L'énergie est stimulante pour qui veut y travailler.* » L'artisan y retourne avec son épouse Sandrine, spécialiste de la marqueterie de paille. « *Nous avons choisi Brooklyn, notamment le quartier de Williamsburg, il y a très longtemps, avant l'embourgeoisement. C'était le lieu des artisans, petits commerces et artistes.* » En trois décennies, Jean-Paul Viollet consolide sa réputation et son expertise pour acquérir confiance et stabilité. Aujourd'hui, il a plusieurs employés et ses meubles, allant de l'Art déco aux années quarante, sont des produits de luxe. Bois, peau : les matériaux proviennent du monde entier. « *Les Américains n'hésitent pas à investir sur du beau mobilier. Le style français est plébiscité. Il n'y a pas de pièces typiques, mais des techniques appréciées : parchemin, galuchat…* » Pour l'ébéniste, cette implantation aux États-Unis est « *une continuation. La perpétuation du sens du travail bien fait et de l'honnêteté dans l'effort, transmis par mon père et mes oncles.* »

Marjolaine Desmartin

© DR

Frédéric Cassel, pâtissier-chocolatier

« Je vends une image de marque »

Après deux ans chez Paul Manu à Paris pour s'initier à l'art du sucre et six ans chez Fauchon pour explorer les chemins de la Haute Pâtisserie, Frédéric Cassel s'installe à Fontainebleau en 1994. Vingt ans après, celui qui a entraîné l'équipe de France, victorieuse de la 13e Coupe du monde de la pâtisserie, appartient au cercle des pâtissiers haut de gamme que l'on s'arrache. Tout commence au milieu des années 2000, lorsqu'un investisseur japonais sollicite Frédéric Cassel pour ouvrir une boutique à Kyoto. « *Nous avons joué le parallèle avec Fontainebleau : deux villes impériales, avec la nature.* » Pour le pâtissier, président depuis 2003 de l'Association Relais Desserts (élite mondiale de la Haute Pâtisserie française), cette première présence en Asie est surtout destinée à asseoir son image de marque. « *Ce sont les investisseurs qui viennent nous chercher. Ils veulent quelqu'un qui représente la profession,* souligne-t-il. *La cuisine, c'est mondial. La pâtisserie, c'est français !* ». Un espace dédié aux Galeries Lafayette de Berlin depuis 2009 et dans un grand magasin de Tokyo depuis 2010, une boutique à Casablanca depuis 2010 : la marque Frédéric Cassel se décline sur trois continents. « *Je vends une image de marque et une recette. Sur place, il y a toujours un chef français qui part de chez nous.* » Si la taille des gâteaux varie en fonction des pays, les saveurs et le principe – deux collections par an comme dans la haute couture – ne changent pas. Prochaine étape pour celui qui réalise plus de 10 % (300 000 €) de son activité à l'étranger : ouvrir une boutique à Singapour.

LES FORMATIONS DE NOS CFA À LA RENTRÉE 2015

Pour chacune des formations du tableau ci-dessous le CFA de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Aisne dispose de candidats présents lors des portes ouvertes, des multiples partenariats avec les CIO, les Missions Locales, Pôle Emploi ou sortants de nos CFA. N'hésitez pas à nous contacter pour obtenir les coordonnées des candidats ou nous faire part de vos projets de recrutement d'apprentis.

CONTACTS

• CFA de LAON 30 rue d'enfer 02000 LAON
Tél : 03 23 23 16 70 courriel : laon.cfa@cma-aisne.fr
• CFA de LA CAPELLE Avenue du Général De Gaulle 02270 LA CAPELLE Tél : 03 23 97 22 27
courriel : lacapelle.cfa@cma-aisne.fr
• CFA de CHATEAU-THIERRY 1 passage Brise Bêches 02400 CHATEAU THIERRY Tél : 03 23 69 03 86
courriel : chateauthierry.cfa@cma-aisne.fr
Pour tout savoir sur l'Apprentissage : Apprentissage, Mode d'emploi à télécharger sur www.cma-aisne.fr

LISTE DES FORMATIONS SOUS STATUT SCOLAIRE

	LAON	LA CAPELLE	CHÂTEAU-THIERRY
DIMA	X	X	X

LISTE DES FORMATIONS EN CONTRAT D'APPRENTISSAGE

	LAON	LA CAPELLE	CHÂTEAU-THIERRY
CAP COIFFURE	X	X	X
MC COIFFURE	X		
BP COIFFURE	X		
BM COIFFURE	X		
CAP ESTHÉTIQUE			X
BP ESTHÉTIQUE			X
BM ESTHÉTIQUE COSMÉTIQUE			X
CAP MVA		X	X
BAC PRO MVA	X		
CAP CARROSSERIE		X	
BAC PRO CARROSSERIE		X	
CAP PEINTRE		X	
CAP MOTO			X
CAP PARCS ET JARDINS			X
BAC PRO PARCS ET JARDINS			X
CAP BOULANGER	X	X	
MC BOULANGER	X		
BP BOULANGER	X		
CAP PÂTISSIER	X		
MC PÂTISSIER	X		
BTM PÂTISSIER	X		
CAP BOUCHER	X		
BP BOUCHER	X		
CAP CHARCUTIER	X		
MC TRAITEUR	X		
BP CHARCUTIER	X		

Liste des CFA du département de l'Aisne

CFA de la CCI de l'Aisne	3 Rue des Minimes 02000 Laon Tél. : 03 23 27 00 10			• Métiers de l'Administration • Métiers de la vente • Métiers de la Restauration et de l'hôtellerie
CFA de la Chambre d'Agriculture de l'Aisne	5 Rue des Minimes 02007 Laon Tél. : 03 23 23 78 00			• Métiers de l'Agriculture • Métiers des espaces verts • Métiers de la Viticulture • Métiers des collectivités et services • Métiers du Cheval • Métier de mécanicien en matériels agricoles • Métier en vente spécialisée en produits alimentaires ou de jardinerie
BTP CFA Aisne	Chemin d'Aulnois BP 152 02006 Laon CEDEX Tél. : 03 23 23 32 90			• Métiers du bâtiment et des travaux publics
PROMEO	ZA La Vallée 114 rue de la Chaussée Romaine 02100 St Quentin Tél. : 03 23 06 28 60	161 rue des Grands Prés 02200 Billy sur Aisne Soissons	116 rue André Terninck 02300 Chauny	• Métiers de l'industrie • Métier d'assistant manager
CFA Académique (CF3A)	1 rue Paul Delique BP 70730 80142 Abbeville CEDEX (antennes dans l'Aisne) Tél. : 03 22 25 41 00			• Métiers de l'Administration • Métiers de l'industrie • Métiers du bâtiment et des travaux publics • Métiers de la restauration et de l'hôtellerie • Métier manager des unités commerciales • Métier des services de proximité/vie locale
CFA Jean Bosco	43 rue Laurendeau 80000 Amiens (antennes dans l'Aisne) Tél. : 03 22 33 77 65			• Métiers des collectivités et des services • Métiers de la restauration et de l'hôtellerie

2ND SEMESTRE

LE CATALOGUE DES FORMATIONS 2015 VIENT DE PARAÎTRE !

Facteur de réussite, la formation est une véritable opportunité pour l'entreprise, alors n'hésitez pas et pariez sur la formation !
Retrouvez également toutes nos formations sur **www.cma-aisne.fr**

Dès la rentrée :

➔ **12 jours Parcours Bureautique et Internet pour maitriser l'informatique**
Au programme : découverte Windows, maintenance et sécurité, internet, la messagerie électronique, tableur, traitement de texte, retouche photo numérique
Pour cette formation, un ordinateur portable neuf est mis à disposition avec option d'achat à la fin de la formation (20 euros). La Chambre de Métiers vous propose 2 stages :

- *À St Quentin les lundis du 14 septembre au 14 décembre 2015*
- *À Urcel les vendredis du 18 septembre au 18 décembre 2015*

➔ **10 demi-journées pour s'initier à l'anglais, aujourd'hui indispensable**
Au programme :
Acquisition des automatismes de base, pour comprendre et se faire comprendre dans des situations concrètes de la vie quotidiennes.

À Urcel, les lundis après-midi du 14 septembre au 14 décembre

➔ **Formation adaptée à votre entreprise l'ADEA**(Assistant de Dirigeant d'Entreprise Artisanale) vous apporte compétences & savoir-faire opérationnels, concrets et indispensables à la bonne gestion de votre entreprise.

Au programme, 4 modules :

- Bureautique-Secrétariat
- Gestion de l'entreprise qui débutent en septembre 2015 ;
- Communication - Relations Humaines
- Stratégie commerciale qui débuteront en mars 2016

Rendez-vous le lundi 7 septembre 2015 à 9h30 à la Chambre de Métiers pour une réunion d'information gratuite et ouverte à toutes et tous.

➔ **Formation Feebat Renov – 3 jours**

RECONNU GARANT ENVIRONNEMENT

Le suivi de cette formation permet à l'artisan d'acquérir les compétences exigées pour ensuite faire la demande de la mention RGE afin que ses clients puissent bénéficier des aides de l'État (crédit d'impôt…).

- *À Urcel, les 28, 29 et 30 septembre*
- *À St Quentin les 26, 27 et 28 octobre*
- *À Château Thierry, les 25, 26 et 27 novembre*

➔ **Formation Maintenance et dépannage TV LED multi marques**
Cette formation permet au technicien de maîtriser les nouvelles technologies d'écran plat et d'identifier rapidement une panne.

À Urcel le mercredi 16 septembre

Pour toute information, contactez par mail le Service formation de la CMA de l'Aisne : formation@cma-aisne.fr ou par téléphone au 03 23 21 86 88

VOTRE AGENDA SEPTEMBRE-OCTOBRE 2015

Fiscal

• Artisans en société ayant clos un exercice le 31 mars 2015 : versement au service des impôts, le 15 juillet au plus tard, du solde de l'impôt sur les sociétés, sous peine de majoration.

Social

• Pour tous les travailleurs indépendants, paiement des cotisations sociales au RSI pour le 5 juillet en cas d'option pour un prélèvement mensuel à cette date (sinon, pour le 20 juillet).

• Pour les artisans n'ayant pas plus de 9 salariés, versement à l'Urssaf, pour le 15 juillet, des cotisations sur les salaires du 2e trimestre 2015 ou sur les salaires de juin, selon la périodicité de paiement choisie.
Pour les employeurs de plus de 9 salariés, versement des cotisations sur les salaires de juin dans tous les cas.

• Pour tous les travailleurs indépendants, paiement des cotisations sociales au RSI pour le 5 août en cas d'option pour un prélèvement mensuel à cette date (sinon, pour le 20 août).

• Pour les artisans n'ayant pas plus de 9 salariés et payant les cotisations mensuellement, versement à l'Urssaf, pour le 15 août, des cotisations sur les salaires de juillet.
Versement identique, dans tous les cas, pour les employeurs de plus de 9 salariés.

JOURS DE RTT NON PRIS

Lorsque, au moment de la rupture de son contrat de travail, le salarié n'a pas pris tous ses jours de RTT, il n'a droit à une indemnisation de la part de l'employeur que lorsqu'un accord collectif le prévoit. À défaut d'accord collectif prévoyant une indemnisation, le salarié ne peut être indemnisé de ses jours de RTT non pris que dans le cas où cette situation est imputable à l'employeur, notamment en cas de licenciement avec dispense de préavis (Cour de cassation, chambre sociale, 18.3.2015, n° 13-16 369).

INSERTION PROFESSIONNELLE

UN NOUVEAU CONTRAT AIDÉ : LE « CIE-STARTER »

Le contrat initiative-emploi CIE-Starter permet aux entreprises de recruter des jeunes en situation d'insertion professionnelle et sociale difficile et de bénéficier, en contrepartie, d'une aide financière.

Le CIE-Starter est un contrat d'insertion aidé qui vise à recruter en contrat à durée indéterminée (CDI) ou en CDD de plus de six mois un jeune de moins de 30 ans sans emploi, rencontrant des difficultés particulières d'accès à un emploi, sélectionné en liaison avec Pôle Emploi ou les missions locales emploi. En pratique, le jeune doit, au choix, résider dans un quartier prioritaire de la politique de la ville (QPV), être bénéficiaire du RSA, être demandeur d'emploi de longue durée, être reconnu travailleur handicapé, être suivi dans le cadre d'un dispositif deuxième chance ou encore avoir bénéficié d'un emploi d'avenir. Toutes les entreprises et les groupements d'employeurs du secteur marchand peuvent recruter en CIE-Starter.

Une aide financière

Les avantages financiers de ce contrat ne sont pas négligeables. L'entreprise perçoit une aide pendant six à vingt-quatre mois, selon la durée du contrat, dont le montant s'élève à 45 % du Smic horaire brut. Par exemple, si l'employeur recrute un jeune au Smic, cet emploi lui coûte en théorie chaque mois 2 048,25 €, cotisations sociales comprises (soit 590,75 €). Avec l'aide de l'État à 45 % liée au CIE-Starter, soit 655,90 €, qui s'ajoutent aux autres exonérations de cotisations sociales, l'employeur ne débourse plus 2 048,25 €, mais seulement 982,10 €, soit une réduction de plus de 50 % au total.

© Minerva Studio - Fotolia.com

L'aide est versée mensuellement sur la base des attestations de présence du salarié.

Les modalités pratiques

L'employeur doit prendre contact avec l'agence Pôle Emploi ou la mission locale de son secteur, ou encore avec Cap Emploi s'il souhaite recruter un jeune travailleur handicapé. On lui proposera plusieurs candidats, mais l'employeur peut venir également avec le nom d'une personne et vérifier qu'elle répond bien aux critères du contrat. Une fois le candidat choisi, l'employeur remplit avec son interlocuteur une demande d'aide au contrat CIE-Starter comprenant les actions envisagées d'accompagnement et de formation dans le cadre du contrat. 13 000 contrats CIE-Starter sont prévus en 2015.

POUR EN SAVOIR PLUS
www.pole-emploi.fr

Rubrique réalisée par François Sabarly

© jörn buchheim - Fotolia.com

RÉGLEMENTATION

TRAVAUX DANGEREUX : DES ASSOUPLISSEMENTS POUR LES JEUNES

La réglementation du travail des jeunes de moins de 18 ans a été modifiée et assouplie à la suite de la publication au Journal officiel de deux décrets entrés en application le 2 mai 2015.

Certains travaux sont interdits aux jeunes âgés de moins de 18 ans en raison de leur dangerosité. Toutefois, les employeurs peuvent bénéficier d'une dérogation pour les élèves d'un établissement technologique ou professionnel lorsqu'ils effectuent un stage dans leur entreprise, ainsi que pour leurs apprentis. Ces travaux interdits susceptibles de dérogation sont dits « réglementés ». Deux décrets du 17 avril 2015, entrés en vigueur le 2 mai 2015, réforment ces dispositions.

Procédure pour les travaux réglementés

Premier changement : l'employeur qui souhaite affecter un jeune de moins de 18 ans à certains travaux dangereux est seulement tenu d'envoyer une déclaration de dérogation à l'inspection du travail. Cette déclaration doit, par la suite, être renouvelée tous les trois ans. Jusqu'alors, l'employeur devait obtenir l'autorisation préalable de l'inspecteur du travail.

Attention toutefois : la nouvelle déclaration de dérogation doit être précédée d'une évaluation des risques existants pour la santé et la sécurité du jeune, et de la mise en œuvre des actions de prévention propres à garantir la protection de sa santé et de sa sécurité.

De plus, avant toute affectation d'un jeune à un travail réglementé, l'employeur doit avoir informé celui-ci sur les risques pour sa santé et sa sécurité. Il doit également l'encadrer par une personne compétente et obtenir un avis médical d'aptitude, délivré par le médecin du travail.

Exceptions pour les travaux en hauteur

Second changement : les travaux en hauteur. De façon générale, il est toujours interdit d'affecter des jeunes de moins de 18 ans à des travaux en hauteur lorsque la prévention du risque de chute n'est pas assurée par des mesures de protection collective.

Mais cette interdiction fait dorénavant l'objet de deux dérogations :

- le jeune peut utiliser des échelles, escabeaux et marchepieds en cas d'impossibilité de recourir à un équipement assurant une protection collective ou lorsque le risque de chute est faible et qu'il s'agit d'un travail de courte durée ne présentant pas un caractère répétitif ;
- pour les besoins de sa formation professionnelle, le jeune peut être affecté temporairement à un travail en hauteur nécessitant un équipement de protection individuelle, sous condition d'en faire la déclaration auprès de l'inspecteur du travail.

CUMUL DE RÉDUCTIONS DE COTISATIONS

Les employeurs peuvent bénéficier depuis le 1er janvier 2015 d'un taux réduit de cotisations d'allocations familiales (3,45 % au lieu de 5,25 %) sur les salaires inférieurs ou égaux à 1,6 Smic. L'employeur peut cumuler ce taux réduit avec d'autres dispositifs d'exonération de cotisations et contributions patronales, par exemple avec l'exonération prévue dans les zones franches urbaines. Dans ce cas, il faut appliquer d'abord la réduction du taux de cotisations d'allocations familiales, et ensuite l'autre dispositif concerné (circulaire DSS 2015-99 du 01/01/2015, diffusée sur Légifrance le 21/04/2015).

CRÉDIT D'IMPÔT MÉTIERS D'ART

Pour bénéficier du crédit d'impôt en faveur des métiers d'art (CIMA), une entreprise artisanale doit exercer une activité de création d'ouvrages uniques réalisés en un exemplaire ou en petite série. L'administration rappelle que les entreprises qui réalisent uniquement des prestations de services, telle l'activité de restauration d'œuvres d'art, ne sont pas éligibles au crédit d'impôt. En effet, ces prestations de services se caractérisent principalement par la mise à disposition d'une capacité technique ou intellectuelle, et non par la fourniture d'un bien tangible à un client (Réponse Bonnot, JOAN 12/05/2015, p. 3575).

© arteporter - Fotolia.com

CONTACT :
Service d'Action Économique,
03 23 21 86 98 ou serv.eco@cma-aisne.fr

Vous envisagez d'investir dans le cadre du développement de votre entreprise ?

Des aides existent ! Demandez à votre Chambre de métiers !

Voici les principales aides dont vous pouvez bénéficier :

Fidarco alimentation services

Pour qui ?	Pour quels investissements ?	Montant des aides
Entreprises inscrites au RM ou en cours d'immatriculation (sauf : Restauration sur place) Taxi éligible	Matériel, mobilier, construction, aménagement et achat de locaux, véhicule utilitaire	Subvention de 15 % de l'investissement HT compris entre 5 000 et 40 000 € Subvention maximale de 6 000 €

Fidarco bâtiment et production

Pour qui ?	Pour quels investissements ?	Montant des aides
Entreprises inscrites au RM ou en cours d'immatriculation	Matériel, véhicules utilitaires neuf ou d'occasion si garantie	Subvention de 10 % de l'investissement HT pour le matériel et 5 % pour le véhicule Investissements compris entre 4 500 € et 30 000 € Subvention maximum 3 000 €

Prêt Régional d'appui et de développement à l'artisanat (PRADA)

Pour qui ?	Pour quels investissements ?	Montant des aides
Artisans de + de 36 mois Artisans de - 36 mois avec CAP ou 3 ans d'expérience avec apport personnel au moins égal à 50 % de l'avance remboursable.	Matériel et véhicules (hors remplacement), plus les aménagements si projet global.	Avance remboursable de 0 % à 3.5 % à hauteur de 30 % de l'investissement H.T Plafonnée à 50 000 € Minimum d'inv. : 10 000 € H.T Remboursement trimestriel sur 12 à 60 mois (Frais de dossier : 150€) Pour les taxis et ambulances/VSL, avance remboursable possible si le véhicule bénéficie de la prime écologique (30 %) ou si le véhicule n'a pas de malus (20 %)

AIDE À L'INVESTISSEMENT DES ARTISANS DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE SAINT-QUENTIN

Pour qui ?	Pour quels investissements ?	Montant des aides
Entreprises artisanales (créateurs, repreneurs) inscrites au Répertoire des Métiers (ou en cours d'immatriculation en cas de reprise), à jour de ses obligations fiscales et sociales.	Modernisation de l'outil de production, agencement de l'atelier de production Investissements en biens d'équipements productifs, Acquisition de véhicules (neufs ou d'occasion regarantie)	Subvention de 15 % du montant HT des investissements Subvention maximale de 2 000 €

AIDE À L'EMBELLISSEMENT ET L'AMÉNAGEMENT DES POINTS DE VENTE DE LA VILLE DE SAINT-QUENTIN

Pour qui ?	Pour quels investissements ?	Montant des aides
Entreprises artisanales (créateurs, repreneurs) saines inscrites au Répertoire des Métiers (ou en cours d'immatriculation en cas de reprise) dont la surface de vente est inférieure à 400 m²,	Investissements réalisés dans le cadre des travaux d'embellissement (vitrine, enseigne, éclairage, façade…), d'agencement intérieur et de sécurisation du point de vente (alarme, rideau métallique, serrures renforcées aux issues du local, équipements de sécurité, vidéo…)	Subvention de 20 % du montant HT des investissements. Subvention maximale de 2 000 €

AIDE À L'INVESTISSEMENT DES ARTISANS DE LA COMMUNAUTÉ COMMUNES DU LAONNOIS

Pour qui ?	Pour quels investissements ?	Montant des aides
Entreprises artisanales de plus de 24 mois inscrites au Répertoire des Métiers (sauf en cas de reprise), à jour de ses obligations fiscales et sociales	Modernisation de l'outil de production, investissements en biens d'équipements productifs, acquisition de véhicules, aménagement et agencements intérieurs de l'espace commercial, sécurisation, travaux d'accessibilité	Subvention de 20 % de l'investissement HT compris entre 4 000 € et 15 000 € Subvention maximale de 3 000 €

AIDE À L'INVESTISSEMENT DES ARTISANS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA CHAMPAGNE PICARDE

Pour qui ?	Pour quels investissements ?	Montant des aides
Entreprises artisanales inscrites au Répertoire des Métiers, à jour de ses obligations fiscales et sociales.	Modernisation de l'outil de production, Investissements en biens d'équipements productifs, acquisition de nouveaux véhicules, aménagement et agencements intérieurs de l'espace commercial, sécurisation, travaux d'accessibilité	Subvention de 30 % de l'investissement HT compris entre 4 000 € et 15 000 € Subvention maximale de 3 000 €

AIDE À L'INVESTISSEMENT DES ARTISANS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE CHAUNY TERGNIER

Pour qui ?	Pour quels investissements ?	Montant des aides
Entreprises artisanales inscrites au Répertoire des Métiers, à jour de ses obligations fiscales et sociales.	Modernisation de l'outil de production, Investissements en biens d'équipements productifs, acquisition de véhicules de tournées, aménagement et agencements intérieurs de l'espace commercial, sécurisation, travaux d'accessibilité	Subvention de 20 % de l'investissement HT compris entre 2 500 € et 10 000 € Subvention maximale de 2 000 €

AIDE À L'INVESTISSEMENT DES ARTISANS DE LA VILLE DE BOHAIN

Pour qui ?	Pour quels investissements ?	Montant des aides
Entreprises artisanales inscrites au Répertoire des Métiers, à jour de ses obligations fiscales et sociales.	Rénovation des points de vente, façades, vitrines, travaux liés à l'accessibilité et à la sécurité	Subvention de 40 % de l'investissement HT compris entre 1 500 € et 20 000 € Subvention maximale de 8 000 €

NOUVEAU DOBLÒ CARGO.
TOUT COMMENCE AVEC VOUS.
INSONORISATION OPTIMALE
Fiat Professional avec EXPO MILANO 2015
RADIO UCONNECT™ AVEC NAVIGATION
SUSPENSIONS ARRIÈRE CONFORT BI-LINK
SOLUTIONS DE RANGEMENTS MULTIPLES
DOBLÒ 1.3 MULTIJET II 75 PACK USB CLIM 10 000 € HT(1)
Avec radio, Bluetooth®, lecteur multimédia USB, régulateur de vitesse, climatisation et 3 places avant en option.
NOUVEAU DOBLÒ CARGO. AUSSI PROFESSIONNEL QUE VOUS.
FIAT PROFESSIONAL
(1) Tarif au 01/06/2015 du Nouveau Doblò Fourgon Tôlé 1.3 MultiJet II 75 ch Pack USB Clim : 17 190 € HT - 7 190 € HT (dont 6 490 € HT de remise constructeur et 700 € HT de prime à la reprise d'un véhicule de plus de 8 ans destiné ou non à la destruction) = 10 000 € HT. Version présentée avec peinture métallisée (+400 € HT), jantes alliage 15" (+400 € HT), projecteurs antibrouillard AV (+150 € HT), pare-chocs couleur carrosserie (+120 € HT), rétroviseurs extérieurs couleur carrosserie (+60 € HT). Offre réservée aux professionnels, valable jusqu'au 30/09/2015 chez les Distributeurs participants.
COLBEAUX GROUP
GROUPE COLBEAUX - www.groupe-colbeaux.com
SAINT QUENTIN 03.23.68.69.63 ZAC La Vallée-Rue Antoine Parmentier
SOISSONS 03.23.76.35.35 94 Avenue de Compiègne
LAON 03.23.26.26.26 Zi Du Champ du Roy Rue Turgot
Disponible sur App Store

TARIFS DU GAZ

LES RÈGLES CHANGENT

Depuis l'ouverture du marché du gaz à la concurrence, deux types d'offres coexistent : les tarifs réglementés de vente, fixés par le gouvernement et proposés par les fournisseurs historiques, et les offres de marché, proposées par l'ensemble des fournisseurs et librement fixées. Afin de se mettre en conformité avec le droit européen, les tarifs réglementés du gaz disparaîtront pour la quasi-totalité des professionnels, artisans compris, d'ici la fin de l'année.

© Punto Studio Foto - Fotolia

Êtes-vous concerné ?

OUI, si vous êtes un professionnel avec un niveau de consommation supérieur à 30 MWh par an (PME, restaurants, bureaux, ateliers, commerce de proximité de petite surface…) et que vous avez actuellement un contrat au tarif réglementé avec un fournisseur historique : GDF-Suez, Tegaz ou une entreprise locale de distribution.

NON, si vous êtes un professionnel dont la consommation annuelle est inférieure à 30 MWh par an, ou que vous avez actuellement déjà un contrat à prix de marché, y compris indexé sur des tarifs réglementés.

Tout contrat au tarif réglementé « historique » devenant caduc au 1er janvier 2016, il vous faudra avoir souscrit, en amont, un nouveau contrat en offre de marché. N'hésitez pas à vous renseigner dès maintenant : la majorité des fournisseurs, historiques et alternatifs, proposent d'ores et déjà des tels contrats, à des tarifs compétitifs.

INFORMATIONS :
www.energie-info.fr/pro

+ Abo

Abonnez-vous au *Monde des artisans*

Bulletin à renvoyer avec votre règlement à ATC. Service abonnements. 23 rue Dupont-des-Loges. 57000 Metz. Fax : 03 87 69 18 14.

Oui, je m'abonne au *Monde des artisans* pour deux ans (12 numéros) au tarif préférentiel de 8 euros (au lieu de 12 euros*)

Prénom ..... Nom .....

Profession .....

Nombre de salariés ..... Adresse .....

.....

Téléphone ..... Fax .....

E-mail .....

* Prix de vente au numéro. Offre valable jusqu'au 31/12/2015. Tarif d'abonnement 1 an, France : 6 euros. En application de la loi n° 78-17 du 6 juin 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux informations vous concernant reproduites ci-dessus. LMA vous précise qu'elles sont nécessaires au bon traitement de votre abonnement.

REVELATIONS

LE SALON DES MÉTIERS D'ART ET DE LA CRÉATION

www.revelations-grandpalais.com

GRAND PALAIS PARIS **10>13 SEPT 2015**

FINE CRAFT AND CREATION FAIR

MERCREDI
9 SEPT. 15H-18H
AVANT-PREMIÈRE
PROFESSIONNELLE

WEDNESDAY,
SEPT. 9TH, 3PM-6PM
PROFESSIONAL
PREVIEW

DOROTHÉE LORIQUET © GILLES LEIMDORFER · DESIGN GRAPHIQUE WWW.LAMANUFACTURE.NET

UN ÉVÉNEMENT · AN EVENT BY

ATELIERS D'ART DE FRANCE

KCDF Korea Craft & Design Foundation

marie claire Maison

CONNAISSANCE DES arts

madame FIGARO

FIGARO SCOPE

BFM BUSINESS

Bourse Aisne

CONTACTS :
Service Action Économique : tél. : 03.23.21.86.98,
• Vincent BRUNEL - v.brunel@cma-aisne.fr
• Vincent RASSINOUX - v.rassinoux@cma-aisne.fr

Pour reprendre ou transmettre une entreprise, rapprochez vous de nos conseillers spécialisés dans la transmission d'entreprise !

ALIMENTATION

A244
À céder (I) - Cause retraite - BOULANGERIE PÂTISSERIE avec tournée - Nord Aisne - Locaux aux normes - matériels récents - 1 salariée (25H) - CA : 120 000 euros - Loyer dont hab. (2 Ch.) : 600 euros - Prix : 90 000 euros.

A245
À Céder (I) - PÂTISSERIE CHOCOLATERIE - Sud de l'Aisne - Centre Ville - Parking à proximité - 2 Salariés - Local aux normes - Matériels récents - CA Moyen 260 000 euros - Loyer 650 euros - Prix 170 000 euros - Accompagnement possible

A246
À céder – BOULANGERIE PÂTISSERIE avec tournée – Nord de Saint Quentin – 1 apprenti – Local aux normes – Matériels récents – Magasin rénové – Parking – CA moyen : 105 000 euros – Loyer : 350 euros – Prix : 92 000 euros.

A247
À Céder - Cause retraite - RESTAURANT tenu depuis 23 ans - LICENCE 4 non exploitée - Possibilité adjonction activité Restauration Rapide ou autres - ST GOBAIN (2 300 hab.) - Pas de salarié à reprendre - Cuisine aux normes - CA Moyen : 50 000 euros pour 3 jours et demi d'ouverture par semaine - Fort potentiel de développement - Prix du fonds : 40 000 euros - Prix des murs (dt Hab 260 m²) : 120 000 euros.

A248
À Céder - cause santé - BAR RESTAURANT TRADITIONNEL PIZZERIA - 50 places - cadre agréable - grand parking - Pas de salarié - Cuisines aux normes - Matériels récents - CA Moyen : 40 000 euros - Loyer : 300 euros - Prix : 25 000 euros - Possibilité de développement (animation, ...)

A249
À céder - BOULANGERIE PÂTISSERIE avec tournée - Centre de la commune sur axe passant (+ de 1 500 véhicules jour) Parking - Arrondissement de Vervins - 1 apprenti - Locaux aux normes - Matériels aux normes dont 1 véhicule - CA moyen 95 000 euros - Prix des murs avec logement (4 Ch.) : 70 000 euros - Prix du fonds : 65 000 euros

FABRICATION

P072
À Céder (S) - Parts sociales pour fusion ou intégration - FABRICATION D'EMBALLAGES tout type de matériaux - Nord Aisne - 5 salariés + accompagnement des cédants - (atelier 950 m² + annexe, parking et bureau) - Agrandissement possible – matériels récents - Clientèle fidèle - CA moyen 900 000 euros - Loyer mensuel : 1 365 euros HT - Prix : non diffusé

P074
À Céder - Mécanique Générale prototype et grande série - Bucy le Long - 3 salariés - Local (700m² dont bureaux) - Parking - Matériels récents dont commande numérique - Clientèle diversifiée - CA Moyen : 400 000 euros - Bonne rentabilité - Prix : 180 000 euros - Accompagnement possible

P075
À Céder – Cause retraite – Société de chaudronnerie tuyauterie serrurerie – Secteur de Chauny – 10 salariés – Matériels en bons états – Clientèles diversifiées – Atelier de 1 100 m² dont bureaux – CA moyen 1 300 000 euros – Bonne rentabilité – Loyer 3 000 euros /mois – Possibilité d'acquérir les murs – Vente du fonds ou des parts sociales – Prix à déterminer – Accompagnement possible.

BÂTIMENT

B174
À Vendre – Entreprise de Maçonnerie – construction / rénovation du bâtiment - carrelage, façades, taille de pierre, isolation - 15 années d'activité – secteur Laon – clientèle locale de particuliers - 4 maçons & 1 apprenti - CA moyen 420 000 € HT - Local (+ terrain) 130 000€ (possibilité location) - Prix du fonds : 70 000 € - Accompagnement du cédant proposé

B175
À VENDRE – entreprise de Maçonnerie (isolation, carrelage, pose de menuiserie, faux plafonds) secteur Soissonnais – Contrat avec 1 collectivité et clientèle de particuliers, dans l'Aisne et la région Parisienne (77 & 94) - Carnet de commandes à 5 mois - – 6 salariés autonomes – local de 660 m² / loyer de 900€ - CA moyen HT 710 000 € - bonne rentabilité - Prix du fonds: 300 000 € - Accompagnement possible

B176
À Céder – Entreprise d'électricité (travaux neufs, rénovation, alarmes...) - Cause retraite – secteur Soissons - Clientèle principalement composée de professionnels et collectivités - Aucun salarié - Bureau et atelier à disposition - Prix du Fonds Artisanal : 40 000 € - Accompagnement proposé

B177
À vendre – Activité Terrassement et location de matériels – secteur Thiérache clientèle de professionnels et agriculteurs - bon niveau d'équipement – 2 salariés – CA moyen 185 000 € HT - Bâtiments avec cour : loyer 1 000 € / mois – Prix FDC : 200 000 € / À débattre / accompagnement possible

B178
À céder – Cause Retraite – peinture revêtement sols et murs vitrerie miroiterie tenue depuis 1983 – LAON – 3 salariés qualifiés et expérimentés – clientèles diversifiées (publiques et privées) – Matériels récents – 3 véhicules – CA moyen : 400 000 euros – Loyer HT : 960 euros – Local de 350 m² (bureau, sanitaire et parking) – Prix : 75 000 euros – Accompagnement possible.

B179
À Céder – Cause retraite – Entreprise de PLOMBERIE CHAUFFAGE ÉLECTRICITÉ – Soissons – 2 salariés qualifiés – Clientèle de particuliers et HLM – 2 véhicules – CA moyen 208 723 euros - Local dont bureau (160 m²), parking – Loyer : 554 euros – Prix du fonds : 54 000 euros – Accompagnement possible.

B 180
À céder – Entreprise de CHAUFFAGE TOUTES ÉNERGIES, PLOMBERIE, ÉLECTRICITÉ - Secteur Nord Est de l'Aisne, clientèle locale de particuliers, CA HT moyen 350 000 €HT, possibilité de local / atelier - 3 salariés à reprendre, équipe autonome Prix du Fonds de commerce : 60 000 € Accompagnement possible

SERVICES

S538
À céder – Commerce spécialisé en arbalètes de chasse et loisir (fabrication, vente, réparation)- cause retraite CA TTC moyen 140 000 €, bonne rentabilité – pas de salarié - distributeur exclusif « Ten Point » – local à prévoir Prix du fonds (site internet, enseigne, fichier client): 50 000 € - + stocks (valeur moyenne 30K€) – accompagnement possible

S546
Cause santé, vends fond de TOILETTAGE et accessoires 02100 SAINT QUENTIN - ouvert depuis 35 ans, doté d'une clientèle fidèle et régulière - Superficie environ 75m² dont 24m² dédié au toilettage Vitrine de 6m avec parking proche - Une employée en CDI - Chiffre d'affaires en constante progression pouvant encore être amélioré Ouvert du mardi au samedi, 6 semaines de congé par an Habitation 6 pièces + cave + 1800 m² de terrain - Fond 55.000 €, mur 130 000 € (mur et fond indissociable)

S520
À vendre, pour raison personnelle – LICENCE TAXI - Stationnement secteur Laon / Reims – conventionnement Sécurité Sociale - Pas de salarié - CA moyen 48 000 € TTC – A prévoir : véhicule + équipements - Prix de la licence : 50 000 € - Accompagnement possible

S528
À vendre – Commerce de fleurs & articles de pêche, graines, produits d'animalerie – situé sur un axe passant dans une commune au nord de St Quentin – emplacement centre-ville avec stationnement – local de 160 m² (avec logement) loyer de 440€ - CA moyen HT 67 000 € - PRIX du Fonds de Commerce : 30 000 € - accompagnement possible

S527
À vendre – salon de coiffure – Cause retraite, situé à Château Thierry, bon emplacement avec stationnement, pas de salarié. Local commercial de 47m² (5 places 3 bacs) – loyer 600 € / mois - CA TTC moyen 45 000 €. PRIX du fonds : 32 000 € - Accompagnement possible

S532
À Vendre – cause retraite - Salon de coiffure – Sud de l'Aisne - centre-ville - Local en bon état de 70m² avec 7 places de coiffage, 3 bacs 2 salariés autonomes - CA moyen TTC 180 000€ - Prix du fonds de commerce : 125 000 € Accompagnement proposé

S535
À Céder – Activité coiffure / esthétique - Situé dans une commune aux alentours de Chauny - Pas de salarié, CA moyen 75 000 € TTC - Local de 80 m² (6 postes de coiffage, 3 bacs / 2 cabines + 1 UV) - PRIX : 49 900 € - Possibilité de logement

S537
À Céder – Salon de coiffure mixte - Situé en centre-ville de Soissons - Pas de salarié - Local de 54 m² avec 6 places de coiffage, 2 bacs - CA moyen 52 000€ HT - Loyer 650 € /mois Prix du Fonds de commerce : 40 000 € - Accompagnement proposé

S539
À VENDRE – salon de coiffure – Cause retraite, situé à Tergnier, existant depuis + 30 ans, stationnement facile, pas de salarié. Local de 35 m² / 2 bacs / 5 places de coiffage - CA moyen 30 000 €. PRIX du fonds : 15 000 € - Prix des murs : 100 000 € (surface 120 m², cour, garage)

S540
À Céder – salon de coiffure mixte - Cause retraite - Situé à Château Thierry - Clientèle fidélisée, 2 salariés à temps partiel - surface 61 m² - CA HT moyen 98 000 € - Prix du Fonds de commerce : 60 000 € Prix des murs : 110 000 € (+ logement 90m² sur 2 niveaux)

S541
À céder – salon de coiffure mixte - Centre-ville de Soissons - Clientèle fidélisée, 2 salariés BP à temps plein Local sur 2 niveaux, surface 92 m² - CA HT moyen 110 000 € Prix du Fonds de commerce : 50 000€ - Accompagnement possible

S542
À céder – Institut de soins esthétiques (UV, ongles, balnéo, amincissement) situé à Laon - Bon niveau d'équipements. Local en bon état disposant de 5 cabines, loyer 800€ par mois. CA moyen TTC 58 000€ - Pas de salarié, Possibilité de logement - Prix du fonds de commerce : 50 000€

S543
À céder – salon de coiffure mixte - proche du centre-ville de ST QUENTIN – Bon niveau d'activité (CA moyen 215 000 € TTC) - 2 salariés temps plein, 1 apprenti - Local de 65 m² sur 2 niveaux – en bon état (7 postes / 4 bacs) - Prix de vente du Fonds de commerce : 120 000 € - Prix de vente des murs: 130 000 €

S544
À céder– institut de beauté, spa, jacuzzi - cause déménagement – Axe passant ville à 25 km de St Quentin Équipements récents, bon état général - local 180 m² (4 cabines) + habitation (2 chambres) - 1 salarié à temps partiel, 1 apprentie - CA TTC moyen 103 000 € - Prix du fonds : 40 000 € - Prix des murs : 180 000 €

Crédit Mutuel Nord Europe

cmne.fr

Conception : studio de création CMNE - Document non contractuel - Crédit photo : Corbis - mai 2015.

LE CRÉDIT MUTUEL ANTICIPE MES BESOINS DE FINANCEMENT, AVEC ILLICO.

ET ÇA, ÇA CHANGE TOUT !

Appelez-nous au 0820 047 048
0,12€ TTC/mn

Connectez-vous sur cmne.fr

Suivez-nous sur Facebook
facebook.com/CreditMutuelNordEurope

Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Nord Europe, SA coopérative de crédit à capital variable - 4, Place Richebé 59000 Lille - RCS Lille Métropole 320 342 264.

LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DANS LE BÂTIMENT

UN MARCHÉ EN PLEINE ÉVOLUTION

Le marché de la rénovation énergétique est en pleine mutation et présente un potentiel de développement important. C'est pourquoi, la Communauté d'agglomération du Soissonnais, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat, la Chambre de Commerce et d'Industrie, la FFB et la Capeb ont organisé une réunion d'échanges à laquelle étaient invités les entreprises du bâtiment, sur cette thématique le 16 avril dernier.

Cette manifestation qui s'est tenue dans les locaux de la Communauté d'agglomération à Crouy, a rassemblé une quarantaine de professionnels venus s'informer sur les enjeux de la qualification « RGE » (Reconnu Garant de l'Environnement), les dispositifs de soutien en place pour accompagner ce marché (aides financières, crédit d'impôt…) et notamment l'opération « Picardie Pass Rénovation » du Conseil Régional de Picardie, présentée par le Service Public de l'Efficacité énergétique.

CONTACT :
Service d'action économique : 03.23.21.86.98

Pour tout savoir sur ce dispositif : www.pass-renovation.picardie.fr

RECONNU GARANT ENVIRONNEMENT

MIEUX GÉRER SES DÉCHETS

C'EST PRÉSERVER L'ENVIRONNEMENT ET RÉALISER DES ÉCONOMIES !

La Chambre de Métiers et de l'Artisanat et la Chambre de Commerce et d'Industrie, en partenariat avec le SIRTOM* du laonnois et le soutien du Conseil Départemental de l'Aisne, proposent aux entreprises implantées sur la Communauté d'agglomération de Laon et les Communautés de communes du chemin des dames, des Vallons d'Anizy, de la Champagne picarde et des Villes d'Oyses un accompagnement pour améliorer la gestion de leurs déchets. Ainsi, les entreprises volontaires auront la possibilité de bénéficier d'un pré-diagnostic gratuit pour identifier les actions à mettre en place afin de réduire leurs déchets, trouver des solutions de valorisation, connaître les filières de collecte ou d'entreposage des déchets…

Pour quels bénéfices ? :
Réaliser des économies, optimiser ses déchets (réemploi, transformation…), être conforme à la réglementation et bien sûr être acteur pour préserver un environnement durable et ainsi valoriser son image auprès de sa clientèle.

*Syndicat Intercommunal de Ramassage et Traitement des Ordures Ménagères

CONTACT :
Service d'action économique, Vincent RASSINOUX, v.rassinoux@cma-aisne.fr 03 23 21 86 98

Entre PROS, une histoire de confiance...

MAAF ASSURANCES SA – R.C.S. NIORT 542 073 580 – 06/14 - Crédits photos : GraphicObsession, Thinkstock

Créée en
1950
par les artisans

MAAF PRO : Être à vos côtés pour vous conseiller, vous accompagner, dans vos activités professionnelles et votre vie personnelle.

MAAF
PRO

Contactez-nous au

N° Vert 30 15

APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE
du lundi au vendredi de 8h30 à 20h et le samedi de 8h30 à 17h

ENTREPRISES DU BÂTIMENT

DEVENEZ UN PROFESSIONNEL RGE

La mention Reconnu Garant de l'Environnement (RGE) vise à accompagner la montée en compétences des entreprises pour assurer la qualité des travaux d'amélioration énergétique et d'installations d'équipements utilisant une source d'énergie renouvelable. Elle permet donc d'identifier les professionnels dont le savoir-faire est démontré.

Pourquoi choisir la mention RGE pour les artisans et les entreprises ?

- Vous êtes identifié comme un professionnel compétent dans le domaine de l'efficacité énergétique ou des énergies renouvelables.
- Vos clients bénéficient des aides de l'État grâce à la reconnaissance des compétences.
- Vous gagnez en lisibilité grâce à la mise en avant par l'État de la mention « RGE ».

Comment devenir « RGE » ?

Consultez l'annuaire régional des formations « bâtiment durable » pour les entreprises, pour les salariés, pour les professionnels de Picardie : un portail Web unique et simple au service de la formation continue des professionnels du bâtiment. Tous les partenaires des entreprises du bâtiment en Picardie s'unissent pour vous proposer un catalogue commun des formations continues dans le domaine de la construction durable.

PLUS D'INFOS
Renseignez-vous auprès de vos CMA qui organisent également des formations RGE !

Les formations du bâtiment durable en Picardie
https://formation-batiment-durable.picardie.fr

RETOUR SUR...

LES JOURNÉES EUROPÉENNES DES MÉTIERS D'ART

Les Journées européennes des métiers d'art en Picardie se sont tenu les 27, 28 et 29 avril dernier. Pour cette nouvelle édition, le public s'était déplacé en nombre dans les ateliers ou les lieux de manifestations. Les professionnels ont été au rendez-vous de ces journées dédiées aux métiers d'art : plus de 140 professionnels étaient inscrits soit dans la trentaine d'ateliers ouverts, soit dans l'un des 12 lieux de manifestations de la région. Ces journées ont été l'occasion pour les professionnels des métiers d'art de faire découvrir et transmettre leurs savoir-faire exceptionnels et ancestraux qui font la richesse de notre patrimoine.

À gauche :
Les métiers d'art se sont invités aux Jardins de Valloires.
Ci-dessus de haut en bas : Une œuvre du tapissier Alain Cartier lors de la manifestation « le mobilier dans tous ses états » à Creil, M. Georges, chapelier à Urcel, le Salon des métiers d'art à Beauvais et la salle Prieuré Saint-Maurice à Senlis.

LA CHARTE QUALITÉ

UNE DÉMARCHE DE PROGRÈS ADAPTÉE À TOUTES LES ENTREPRISES !

Vous souhaitez faire évoluer votre entreprise en vous engageant dans une démarche d'amélioration continue de vos pratiques afin :

- **de gagner des clients,**
- **d'apporter une meilleure rentabilité à votre activité,**
- **de faire de vos ressources humaines, un levier de performance, grâce à des pratiques managériales efficaces.**

Rapprochez-vous de votre Chambre de Métiers et demandez un audit « Charte Qualité » pour avoir une meilleure visibilité du fonctionnement de votre entreprise et bénéficier de conseils personnalisés. Trois niveaux d'entrée sont proposés sous forme de module, pour donner à l'entreprise la possibilité de progresser.

MODULE 1 confiance

- **OFFRIR** un accueil personnalisé et privilégier une relation de confiance basée sur l'écoute, la disponibilité et des conseils individualisés
- **RECEVOIR** les clients dans un lieu propre et agréable conformément aux normes d'hygiène et de sécurité
- **HONORER** les commandes et respecter les délais annoncés grâce à une organisation interne efficiente

MODULE 2 performance

- **FAVORISER** la transmission du savoir-faire par la formation et la qualification professionnelle des collaborateurs de l'entreprise
- **VEILLER** quotidiennement à la qualité des produits et prestations proposés dans le respect des exigences réglementaires et légales de la profession
- **RESPECTER** l'environnement en adoptant un comportement et des gestes éco-responsables

MODULE 3 excellence

- **INTÉGRER** les trois dimensions du développement durable à chaque décision de l'entreprise : efficacité économique, équité sociale et préservation de l'environnement, en adoptant des pratiques exemplaires

* Chaque module inclut les engagements du module précédent.

Ce dispositif, qui s'adresse aux chefs d'entreprise volontaires qui souhaitent s'engager dans une démarche de progrès, se démarquer et **mettre en avant leur professionnalisme,** permet :

- de bénéficier d'un regard extérieur sur l'entreprise grâce à un audit réalisé par un conseiller de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat pour les modules « Confiance » et « Performance »,
- d'obtenir des conseils personnalisés afin de mettre en place des solutions adéquates pour être plus compétitif,
- d'obtenir une reconnaissance et bénéficier d'une communication auprès du grand public (supports de communication élaborés autour d'un logo spécifique, référencement sur le site Internet de la CMA, sur le site internet Charte Qualité, cérémonie de remise de chartes en présence des acteurs économiques territoriaux et de la presse…).

La Charte Qualité : l'engagement du professionnel, la satisfaction du client !

CONTACTS

AISNE : **Site de Mailly : Fabien Toffin au 03 23 21 86 98 ou f.toffin@cma-aisne.fr**
Antenne de Saint-Quentin : Christophe Lecomte au 03 23 09 19 18 ou c.lecomte@cma-aisne.fr
OISE : **Antenne de Beauvais au 03 44 10 14 14 • Antenne de Compiègne au 03 44 23 14 44**
SOMME : **03 60 12 71 27**

4ème Édition

PASSION D'ENTREPRENDRE

Le rendez-vous des entreprises de l'Aisne

RÉUSSIR,
UN DÉFI PERMANENT !

Réservez la date !

JEUDI 8 OCTOBRE 2015

INVITATION

CENTER PARCS AISNE - LAC DE L'AILETTE

www.passion-dentreprendre.com

Un événement organisé par

CCI AISNE · Chambres de Métiers et de l'Artisanat Aisne · AISNE Développement · Mouvement des Entreprises de France MEDEF Aisne · CGPME AISNE · UIC Picardie Champagne-Ardenne · Union des Industries et Métiers de la Métallurgie Picardie

Un événement co-financé par SICA Société Industrielle et Commerciale de l'Aisne

CG2A

Une Association de Gestion et d'Expertise Comptable au service des Artisans de l'Aisne

3 Sites :

Château de Mailly
Laval en laonnois
02007 LAON CEDEX
03.23.21.88.11

9 ter rue
de la Pomme Rouge
02100 SAINT-QUENTIN
03.23.50.60.20

3 Bis Rue
du Château
02400 CHATEAU-THIERRY
03.23.84.99.99

www.cg-2a.fr

Pour passer votre
publicité
dans LE MONDE
DES ARTISANS,
contactez :

THIERRY JONQUIÈRES
DIRECTEUR DE PUBLICITÉ
TÉL : 06 22 69 30 22

CÉDRIC JONQUIÈRES
CHEF DE PUBLICITÉ
TÉL : 06 10 34 81 33

zero Emission*

NISSAN e-NV200 100 % ÉLECTRIQUE.

DONNEZ DE L'ÉNERGIE À VOTRE ENTREPRISE.

NISSAN
Innovation that excites

48H D'ESSAI OFFERT | CONTACTEZ VOTRE CONCESSIONNAIRE(2)

À PARTIR DE

199 €/MOIS(1)

En Location Longue Durée avec un premier loyer majoré de 6 175 € HT.

170 KM D'AUTONOMIE(3) · 4,2 M³ DE VOLUME UTILE · JUSQU'À 770 KG DE CHARGE UTILE

Pour plus d'informations, rendez-vous sur **nissan-offres.fr**

Innover autrement. *Zéro émission de CO_2 à l'utilisation, hors pièces d'usure. (1) Exemple de Location Longue Durée Maintenance Diac Location sur 60 mois et 50 000 km pour un Nissan e-NV200 FOURGON Visia neuf, soit un premier loyer de 6 175 € HT puis 59 loyers de 199 € HT comprenant l'entretien **hors pneumatiques**, l'assistance au véhicule et aux personnes et le véhicule de remplacement option référence (selon barème et conditions contractuelles à disposition dans le réseau). **Modèle présenté :** Nissan e-NV200 FOURGON Acenta, premier loyer de **6 360 € HT** puis 59 loyers de **204 € HT**. Jantes alliage présentées non disponibles en France. Restitution du véhicule en fin de contrat avec paiement des frais de remise en état standard et des km supplémentaires. Sous réserve d'acceptation par Diac Location SA (intermédiaire d'assurance). RCS Bobigny 329 892 368. N° ORIAS : 07 004 967 consultable sur www.orias.fr. Assistance et véhicule de remplacement souscrits par Diac Location auprès d'Axa Assistance France Assurances. Société d'Assistance régie par le Code des Assurances au capital de 7 275 660 €, RCS Nanterre 451 392 724 dont les opérations sont soumises à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution - 61, rue Taitbout - 75009 Paris. **Offre réservée aux artisans, commerçants, sociétés** (hors loueurs, administrations, clients sous protocoles nationaux ou régionaux) et non cumulable avec d'autres offres en cours, jusqu'au 30/06/2015 chez les Concessionnaires participants. (2) Offre valable jusqu'au 31/12/2015, selon disponibilité du véhicule chez les Concessionnaires Nissan participants. (3) Autonomie (NEDC/Directive UN ECE Régulation 101) : jusqu'à 170 km, sous réserve de conditions de conduite, de circulation et des conditions extérieures (notamment météorologiques). NISSAN WEST EUROPE SAS au capital de 5 610 475 € - RCS Versailles B 699 809 174 - Parc d'Affaires du Val Saint-Quentin - 2, rue René Caudron - CS 10213 - 78961 Voisins-le-Bretonneux Cedex.

Votre distributeur exclusif NISSAN Saint-Quentin

NISSAN St-Quentin

GUEUDET
Distributeur automobile
www.nissan.fr

SAS DE L'ALLIANCE - Tél. : 03 23 64 01 80
Zac La Vallée - Rue Marcel Paul - 02100 Saint-Quentin

THAG 03 20 46 66 60 - thag.fr

ARTISANS & COMMERÇANTS,
ENSEMBLE, RENDONS VOTRE ETABLISSEMENT **ACCESSIBLE À TOUS**

Pour vous proposer un accompagnement complet lors de la mise aux normes de votre point de vente, la Banque Populaire du Nord s'est associée aux artisans Handibat®, à Handidiag et I.Cert pour vous faire bénéficier de conditions privilégiées.

PLUS D'INFORMATION SUR : **www.ouvrezvosportes.fr**

Banque Populaire du Nord - 847 avenue de la République 59700 Marcq-en-Baroeul - Société anonyme coopérative de Banque Populaire à capital variable 457 506 566 - RCS Lille métropole - Inscrite à l'ORIAS sous le n°07 001 925 en tant que courtier, mandataire d'intermédiaire et mandataire d'assurance.

HANDIBAT

SOCAMA

ADDITIONNER LES FORCES
MULTIPLIER LES CHANCES

BANQUE POPULAIRE